

UNE RENTRÉE DES CLASSES EN DOUCEUR

Ecole Marie Curie

Ecole Jean de la Fontaine

Ecole Notre Dame

CONSEIL MUNICIPAL

Avis de la Chambre Régionale
des Comptes - Auvergne
Rhône-Alpes

// 14

ZOOM

Journée du 6 septembre à Lorette

// 22-25

CULTURE

Nouveaux locaux pour la
médiathèque / ludothèque

// 43

UN BEL ACCUEIL DANS LES ÉCOLES

Lundi 1^{er} septembre, les jeunes Lorettois ont repris le chemin de l'école. Les équipes enseignantes des écoles Jean de la Fontaine et Notre-Dame ont accueilli les familles dans la cour de récréation autour d'un café. Les plus petits de l'école Marie Curie ont été accueillis dans les classes. Un moment privilégié pour les parents, une transition toute en douceur pour les enfants.

// 18-21



VOTRE MAIRIE

Hôtel de ville

Place du III^e Millénaire
42420 LORETTE

Tél. : 04 77 73 30 44

Fax : 04 77 73 40 33

E-mail : mairie@ville-lorette.fr

Site internet : www.ville-lorette.fr

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi*
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

***FERMÉ LE MARDI APRÈS-MIDI**

LE KIOSQUE

Ville de Lorette

BULLETIN D'INFORMATIONS TRIMESTRIEL

Directeur de la publication :

Gérard Tardy, Maire

Chargée de la communication
pour le Kiosque :

Marcelle Célibert,

Conseillère municipale déléguée

E-mail : kiosque@ville-lorette.fr

Conception graphique :

Sophie Prévost

www.sographie.com

Tél : 06 12 65 16 75

crédit photo : Freepik

Impression :

SUD OFFSET

Tél : 04 77 80 03 76

Dépôt légal 3^e trimestre 2025

Tirage moyen : 2 650 exemplaires



M. Gérard Tardy,
Maire de Lorette

**Ne pas renier
sa signature et
ses promesses
électorales !**

**Rester droit dans
ses bottes est
primordial !**

Voilà résumée la charte de bonne conduite que tous les membres du Conseil municipal de la liste Alliance pour Lorette avaient signée devant vous, Lorettoises et Lorettois, lors des élections municipales de 2023.

Malheureusement encore 12 d'entre eux, derrière Madame Eveline ORIOL, éprouvent beaucoup de difficultés à reconnaître que suivre aveuglément des consignes suicidaires n'était pas la solution pour leur dignité d'élus et pour défendre l'intérêt général des Lorettoises et des Lorettois.

Nous en avons récemment eu la preuve avec la décision folle et incongrue de leur vote contre les comptes financiers uniques qui validaient les comptes 2024 du Maire et de la Trésorerie.

Cette décision catastrophique a été prise par Madame Eveline ORIOL. Non pas parce qu'elle n'était pas d'accord avec les chiffres (elle le reconnaît dans la presse). Sa position d'ancienne adjointe chargée des Finances et des Personnels ne pouvait pas lui permettre de déclarer autre chose. Par contre, son objectif annoncé dans la presse était de bloquer le Maire par vengeance personnelle et mettre la commune sous tutelle.

Face à cet acte de sabotage, Monsieur le Préfet de la Loire a saisi la Cour Régionale des Comptes, pour contrôler la sincérité des chiffres des CFU.

Pendant ce contrôle, la ville ne pouvait plus réaliser le budget 2025, hormis pour les dépenses de fonctionnement, compromettant ainsi quasi totalement la mise en œuvre de notre programme d'investissements 2025 pour les projets non encore engagés.

Une grande victoire nous a été annoncée par l'avis rendu le 1^{er} août 2025 par la Cour régionale des comptes :

LES COMPTES DU MAIRE ET DE LA TRÉSORERIE SONT CONFIRMÉS CONFORMES.

*Cet avis a été présenté au conseil municipal du mardi 2 septembre dernier
(lire la délibération page n°14).*

La dangereuse manœuvre de Madame Éveline Oriol s'est transformée, fort heureusement pour la commune, en un fiasco et un désaveu pour elle. Dans de telles circonstances, il est de mon devoir, en tant que maire, de garder la tête froide et de rester droit dans mes bottes.

Je rappelle que, le 2 juin dernier, j'ai retiré toute ma confiance à Madame Eveline Oriol en lui supprimant ses délégations. Contrairement à ce qu'elle affirme, cette décision n'était pas uniquement liée à notre désaccord concernant le financement de la crèche. Ce différend n'a été que la goutte d'eau qui a fait déborder le vase.

Jamais, sur ce dossier, vous ne trouverez des propos que j'aurais tenus ou des écrits que j'aurais signés laissant entendre que je souhaitais fermer la crèche.

Malheureusement, pour reprendre une expression populaire : « Quand on veut tuer le maire, on dit qu'il a la rage... »

La véritable divergence entre nous, c'est que j'affirme qu'avec la convention tripartite avec la CAF et Coline et Colas que Madame Eveline ORIOL voulait que je présente au Conseil Municipal, nous n'aurions pas défendu l'intérêt général des Lorettois. Puisque cette convention nous imposait déjà un engagement de trois ans tout en payant pour les enfants des communes extérieures que la crèche inscrit, sans évoquer la mise en place de la loi « Plein Emploi ».

Depuis la loi « Plein Emploi » du 18 décembre 2023 et son décret d'application du 21 mars 2025, tous les maires doivent recenser leur population de 0 à 3 ans, évaluer leurs besoins et les prendre en charge.

Cela confirme bien ce que j'ai toujours affirmé :

**LES LORETTOISES ET LES LORETTOIS N'ONT
PAS À PAYER POUR LES ENFANTS
D'AUTRES COMMUNES.**

Face au blocage d'une majorité d'élus du groupe majoritaire, j'ai tenu bon pour faire respecter nos engagements électoraux et défendre exclusivement l'intérêt des Lorettois.

Après des négociations que j'ai conduites avec la CAF, le conseil municipal du 2 septembre a approuvé (voir la délibération page 15) une nouvelle convention tripartite entre la CAF, Coline et Colas et la Commune, limitant à deux ans l'engagement de la commune à financer les déficits de la crèche (2025 et 2026).

Nous avons obtenu :

- le maintien de la subvention de la CAF,
- une baisse du financement communal de 91 000 € à 63 000 € pour 2025,
- un financement de 91 000 € pour 2026.

Il est certain que les déficits sont importants pour une crèche agréée de 18 berceaux.

Les contribuables doivent le savoir : chaque berceau coûte 91 000 € ÷ 18 = 5 056 € par an. C'est énorme ! Et pourtant, nous avons été confrontés à une manifestation des parents...

Des remerciements auraient été plus appropriés pour saluer l'effort financier de la commune dans la prise en charge des frais de garde. D'autant que je m'interroge depuis longtemps sur les augmentations démesurées du coût de revient de la crèche Coline et Colas.

À titre d'exemple, j'ai la preuve certifiée qu'une crèche associative de même capacité dans une commune voisine génère un déficit deux fois moindre que Coline et Colas à Lorette.

Dans ce débat, je n'en veux pas aux parents ni aux directions de la crèche Coline et Colas. J'en veux à la loi qui a mis en place la PSU (Prestation de Service Unique). Elle fixe les montants maximums à facturer aux familles en fonction de leur quotient familial. Ainsi, il est écrit que si le coût de revient est plus élevé que le montant de la partition des familles auxquels s'ajoutent les financements de la CAF, c'est aux communes à payer la différence. Je considère que ce n'est pas de cette façon que l'on peut sensibiliser les structures de garde à avoir des gestions plus économes. Si je partage avec mes opposants la volonté de préserver le fonctionnement de la crèche et les emplois qu'elle représente, je vous alerte néanmoins sur la dérive salariale, qui est à l'origine de l'explosion de son coût de revient.

Pour conclure, sur un tout autre sujet :

Le conseil municipal du 2 septembre a validé la modification du PPRNPI dans le secteur de la rue Adèle Bourdon, grâce aux importantes excavations réalisées par la ville pour faire resurgir de terre le canal de Zacharie.

**Ce quartier n'est désormais plus classé en zone inondable.
Encore une grande victoire pour notre ville.**

**COMME VOUS POUVEZ LE CONSTATER,
IL Y A DES ÉLUS INCONSCIENTS
QUI ONT PRIS LE RISQUE DE SABOTER
LA COMMUNE ET CEUX QUI NE CESSENT
D'ŒUVRER POUR L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DES
LORETTOISES ET DES LORETTOIS.**

Le Maire Gérard Tardy



ÉDITORIAL	// 2-3
SOMMAIRE	// 4

CONSEIL MUNICIPAL

CM du 17 juin 2025	// 5-9
CM du 30 juin 2025	// 10-12
CM du 2 septembre 2025	// 13-17

ZOOM

La rentrée des classes	// 18-21
Journée du 6 septembre	// 22-25

SOLIDARITÉ

Les fêtes de fin d'année	// 26-27
Semaine bleue / Bourse de nettoyage /	
Octobre rose	// 28
Aide alimentaire / Dynamic Club /	
Secours Populaire	// 29
Don du sang /	
ADMR	// 30

ENFANCE

Le Réseau Petite Enfance (RPE)	// 31-32
Le Pôle Jeunesse	// 33-34
École Marie Curie	// 35
École Jean de La Fontaine /	
Le Centre social	// 36

CADRE DE VIE

La médiathèque / ludothèque	
et le restaurant scolaire	// 37

VIE QUOTIDIENNE

Opération façades	// 38
Les travaux des quartiers	// 39-41

CULTURE

Inauguration 25 octobre /	
Concert de variété	// 42
La médiathèque Yves Duteil	// 43
La fête des lumières	// 44
La saison culturelle	// 45
Les rendez-vous cinéma	// 46
Université pour tous	// 47

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Studio Corps & Jazz /	
Tennis Club de Lorette	// 48
Arabesque /	
Karaté Club de Lorette	// 49

EXPRESSION DES ÉLUS

Alliance pour Lorette /	
Libres d'agir pour Lorette	// 50

INFORMATIONS PRATIQUES	// 51
AGENDA	// 52

CONSEIL MUNICIPAL / MARDI 17 JUIN 2025

■ MAINTIEN OU NON D'UN ADJOINT

DANS SES FONCTIONS D'ADJOINT AU MAIRE SUITE À SON RETRAIT DE DÉLÉGATION

Madame Eveline ORIOL a été élue 1^{ère} adjointe au Maire lors de la séance du Conseil municipal du 13 mai 2023.

Conformément à l'article L 2122-18 du CGCT, elle a reçu délégation par arrêtés de fonction et de signature du 13 mai 2025 dans le domaine des finances et du personnel municipal.

Par arrêté n°2025-122 du 2 juin 2025, ses délégations lui ont été retirées.

Conformément au dernier alinéa de l'article L. 2122-18 du CGCT, « lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ».

Cette délibération n'est ni une décision de nature électorale, ni une nomination ou une présentation au sens de l'article L. 2121-21 du CGCT, pour lesquelles le scrutin secret est obligatoire. Les



conseillers municipaux doivent donc se prononcer sur le maintien d'un adjoint dans ses fonctions selon les modalités générales prévues à l'article L. 2121-21 du CGCT, c'est-à-dire par un vote au scrutin public.

Monsieur le Maire vous propose de décider de ne pas maintenir Madame Eveline ORIOL dans ses fonctions d'adjointe au Maire de Lorette.

Monsieur le Maire propose que le vote soit effectué à bulletins secrets. Il précise que 1/3 minimum des membres présents de l'assemblée doivent accepter cette proposition pour que le vote à bulletins secrets soit permis. La proposition est acceptée à la majorité (4 votes « CONTRE » pour le vote par bulletins secrets). Deux scrutateurs sont désignés : Monsieur Gilles RAI et Madame Maud PITZALIS.

M. LEQUEUX Julien demande à débattre avant le vote. Il demande de préciser ce qui doit être écrit si on est pour le maintien, ou contre le maintien. Il est décidé que les mentions à inscrire seront « POUR LE MAINTIEN » ou « CONTRE LE MAINTIEN ».

M. LEQUEUX Julien annonce que le Conseil Municipal de ce soir est témoin d'un épisode de turbulences politiques fragilisant la commune. La majorité municipale sous la direction de M. Gérard TARDY, traverse une crise manifeste dont l'éviction de Mme ORIOL Eveline est le point central. Le retrait de ses délégations ne peut être interprété autrement que comme un acte de défiance au sein de cette équipe municipale. Mme ORIOL Eveline jusqu'ici figure clé de cette majorité, se voit soudainement écartée d'un poste stratégique sur fond de désaccord sur le dossier de la crèche Coline et Colas. Il rappelle qu'elle a démissionné en janvier 2021 pour des raisons « éthiques » avant qu'elle ne se ravise après avoir précisé qu'il n'y a « que les imbéciles qui ne changent pas d'avis », puis d'obtenir dans la foulée, le poste de 1^{ère} adjointe. Il s'adresse ensuite à Mme ORIOL Eveline en lui demandant de savoir

comment elle se positionne désormais. Il remarque qu'elle n'est plus sur l'estrade à côté du maître d'école. Il fait remarquer qu'elle soit maintenue ou non dans ses fonctions d'adjointe, cela ne sera pas anodin. Il déterminera la suite de cette crise et enverra un message clair aux habitants sur sa cohérence ou non.

M. LEQUEUX Julien demande à Mme ORIOL Eveline si elle va accepter d'être reléguée au rang de simple élue après avoir géré des dossiers majeurs, si elle va accepter de continuer à siéger dans ce conseil municipal cautionnant sa propre mise à l'écart ou prendre ses responsabilités et démissionner. Il lui demande puisqu'elle semble siéger avec la majorité, si elle soutient toujours cette majorité qui est sur le point de l'exclure. Mme ORIOL Eveline indique à M. LEQUEUX Julien que sa démission de 2021 était liée à la tenue des conseils municipaux qui étaient devenus infernaux et notamment à l'égard de M. LEQUEUX Julien et estime que « nous avons manqué de civilité envers vous ». Mme ORIOL Eveline lui avait adressé un mot dans ce sens. Elle indique qu'on ne lui a rien promis quand elle est revenue et qu'à cette époque, elle n'était que conseillère

municipale et qu'elle n'a jamais brigué de poste d'adjointe contrairement à d'autres. Elle reconnaît qu'il y a une crise politique en ce moment à cause d'un très grand désaccord avec M. Gérard TARDY sur le fonctionnement de la crèche et sur les subventions que la Commune lui accorde. Elle dit se désolidariser d'Alliance pour Lorette et elle précise qu'elle siégera au conseil municipal si elle venait à ne pas être maintenue. Si elle est maintenue, elle précise que « vous verrez ».

M. LEQUEUX Julien dit qu'il est inquiet de voir que cette instabilité politique affecte directement la gestion de notre Ville. Il glisse qu'il se passe des choses au sein de la majorité en coulisse. Il regrette l'absence d'une vision d'ensemble dans les décisions budgétaires : augmentation de la fiscalité locale affectant le pouvoir d'achat des Lorettois, des dépenses qui explosent alors que la capacité d'autofinancement s'effondre, les investissements engagés sans maîtrise mettant en péril l'équilibre économique de la commune (théâtre à 6.5M €). Il précise que la majorité se fragmente, et concentre le pouvoir à un seul Homme, M. Gérard TARDY.

M. LEQUEUX Julien demande à Monsieur le Maire si sa majorité est toujours capable de gérer la Commune et demande de l'assurer si cette majorité ne s'effondrera pas une nouvelle fois avant la fin du mandat et il lui demande son plan de sortie de crise.

Monsieur le Maire reproche à M. LEQUEUX Julien de faire des procès d'intention. La majorité traverse un problème majeur puisqu'il existe un désaccord profond sur le financement de la crèche Coline et Colas que l'opposition municipale a approuvé lors du conseil municipal du 20 mai pour accorder 91 000 € à l'association en mettant un critère sur la résidence des enfants.

En s'appuyant sur la loi du 18 décembre 2023 et son décret d'application du 21 mars 2025, toutes les communes de France ont l'obligation de prendre en charge la petite enfance de 0 à 3 ans. Ce que la commune demande à la crèche Coline et Colas, c'est de se dire qu'elle a la chance que la Commune de LORETTE lui accorde une très grosse subvention. La répartition est connue : 18 seraient de Lorette soit 60% environ. Ce n'est pas aux contribuables lorettois à qui on a été obligé d'augmenter de 8 % la taxe foncière, d'être contraints de renflouer la caisse pour les enfants des autres communes. Ceux qui ne comprennent pas cela, c'est qu'ils ont sûrement des intérêts autres que celui que le Maire défend. Monsieur le Maire dit défendre l'intérêt général des Lorettois. Il y a un plan B si la crèche Coline et Colas lâche. Le Maire dit avoir des contacts très serrés avec des grands organisateurs de crèche au niveau national et sont prêts à venir gérer une crèche de 18 berceaux sur Lorette.

Si la crèche Coline et Colas fait son travail, elle n'est pas en danger. Ce sont les mauvaises langues qui disent qu'elle est en danger.

M. LEQUEUX Julien indique que c'est un choix politique mais pas un choix budgétaire. Il indique que Monsieur le Maire pense déjà à la privatisation de la garde des enfants, et donc au coup d'après. Il ne comprend pas pourquoi Monsieur le Maire veut exclure les enfants non lorettois. En fait l'absence de ces enfants, entrainera une baisse du nombre d'inscriptions et donc risque de mettre encore plus en péril la crèche.

Il demande pourquoi cette crèche n'a pas le droit à un soutien renforcé de la part de la Municipalité alors que des décisions beaucoup moins essentielles sont validées sans aucun problème. Il ne peut pas supporter que Lorette soit dirigée par un exécutif à la dérive plus préoccupé par ses luttes internes que par la gestion des finances ou des services essentiels comme l'accueil des jeunes enfants. Il exige plus de clarté, plus de transparence, une véritable concertation démocratique et reproche que les dirigeants de la crèche n'ont pas vu Monsieur le Maire. Il reproche que si cette crise politique continue, alors les Lorettois vont clairement se poser la question « cette majorité municipale est-elle à la hauteur de la mission que nous lui avons confiée en 2020 ».

Monsieur le Maire indique à M. LEQUEUX Julien qu'il n'a pas le droit de dire que la Ville ne met pas les moyens pour soutenir la crèche. Le chiffre de 91 000€, c'est ce que représente le déficit de la crèche et on demande qu'on le comble à 100 %. Les Lorettois n'ont pas de soucis à se faire. La loi est là pour aller dans le même sens de la délibération que l'opposition municipale a acceptée le 20 mai 2025.

M. LEQUEUX Julien estime qu'au lieu de rien leur donner, le groupe d'opposition a préféré accepter ce que le projet de délibération prévoyait. Il estime que Monsieur le Maire connaît très mal ce dossier car pour lui, ce n'est pas pour combler un déficit que la crèche demande cette somme de 91 000 €.

Mme ORIOL Eveline indique que ce n'est pas un déficit mais il s'agit d'une subvention de fonctionnement. Elle précise que certains termes de la délibération du 20 mai sont erronés. Elle indique que « si on acceptait l'aide de la CAF, cela engageait la Ville sur 15 ans alors qu'en fait, le lendemain du conseil municipal quand on a appelé la CAF c'est sur 3 ans et pas sur 15 ans. Elle fera sans aucun l'objet d'une observation du contrôle de légalité.

M. LEQUEUX Julien a contacté le contrôle de légalité qui lui a indiqué qu'il n'avait rien à redire sur cette délibération.

Monsieur le Maire précise que s'il a été écrit dans la délibération du 20 mai 2025, qu'il faudrait s'engager sur 15 ans, c'est que ça a été dit. La CAF s'est bien rendu compte que 15 ans c'était un peu trop, et que la CAF proposait désormais une proposition à 3 ans. Il reproche à Mme ORIOL Eveline de dire n'importe quoi. Il comprend bien que Mme ORIOL Eveline puisse défendre ses principes, mais Monsieur le Maire dit défendre les intérêts généraux de la population : nous n'avons pas à payer pour les enfants extérieurs. Il faut que les communes extérieures des familles qui inscrivent des enfants à la crèche participent au financement. Lors du bureau métropolitain auquel il a assisté, plusieurs élus reconnaissent que pour le moment, tant qu'on ne leur demande rien, ils se portent bien.

Mme ORIOL Eveline indique que la CAF a parlé de 15 ans, mais pour les subventions d'équipement. Elle précise qu'elle était à la réunion avec la CAF, « ils n'ont jamais abordé la durée des trois ans, c'est nous qui l'avons interprété pour 15 ans, mais ce n'est pas eux qui ont changé d'avis ».

Monsieur le Maire maintient qu'il a été dit que ça serait 15 ans pour la subvention pour la crèche. La preuve, c'est qu'ils reviennent sur cette durée et propose désormais une convention sur 3 ans. Mais il précise qu'elle oublie de dire que le Maire doit s'engager pour payer ad vitam aeternam le déficit de tous les enfants.

Mme ORIOL Eveline précise qu'il y a eu un entretien téléphonique avec la CAF qui a accepté d'être enregistré, dans lequel elle demandait pourquoi la CAF exigeait au Maire de Lorette de s'engager et pas aux maires des autres communes. La CAF aurait répondu qu'elles le font de facto.

M. LEQUEUX Julien précise qu'une adjointe sans délégation, donc sans pouvoir, et heureusement sans indemnité dans ce cas, cela n'a aucun sens.

Monsieur le Maire indique qu'il laisse à la responsabilité de Mme ORIOL Eveline de tirer les conséquences de son retrait de délégation.

Nombres de bulletins trouvés dans l'urne : 27

Pour : 7 votes / Contre : 17 votes / Nul : 1 vote / Blanc : 1 vote / Abstention : 1 vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse, à la majorité la proposition de son Président.

Monsieur le Maire prend acte du maintien de ses fonctions d'adjointe, avec les seuls pouvoirs de police judiciaire et d'officier d'état civil.

Mme ORIOL Eveline demande si elle peut récupérer ses fichiers personnels sur l'ordinateur de la Mairie. Monsieur le Maire rétorque qu'il lui avait laissée le temps nécessaire pour le faire et qu'elle lui avait dit « donne-moi au moins 48 heures ».

■ BUDGET GÉNÉRAL

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2024

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de présenter les deux comptes financiers uniques puis de désigner un président d'assemblée, M. PAYRE Jean-Sébastien qui les proposera au vote, le Maire ne pouvant être présent au moment du vote de ces documents.

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,
VU, la délibération en date du 4 avril 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024,
VU, la délibération en date du 3 juillet 2024 approuvant la décision modificative n°1,
VU, la délibération en date du 17 septembre 2024 approuvant la décision modificative n°2
VU, la délibération en date du 5 novembre 2024 approuvant la décision modificative n°3
VU, la délibération en date du 17 décembre 2024 approuvant la décision modificative n°4
VU, la délibération en date du 14 janvier 2025 approuvant la décision modificative n°5
VU, les conditions d'exécution du budget 2024.

Monsieur le Maire indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU deviendra obligatoire pour toutes les communes à compter du 1^{er} janvier 2026.

La Commune a souhaité anticiper cette obligation et a ainsi adopté le CFU pour l'ensemble de ces budgets à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Monsieur le Maire cède la présidence à M. PAYRE Jean-Sébastien à 21h40. Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal.

19 votes « CONTRE » : Mme AMERI Christine, Mme BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, Mme BOUDIAF Saïda, Mme BREGAIN Patricia (pouvoir à Mme KERGOT Virginie), M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique (pouvoir à M. LEQUEUX Julien), Mme FAYELLE Chantal, Mme KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, Mme MOULIN Justine, Mme PELARDY Patricia (pouvoir à Mme ORIOL Eveline), M. PORTALLIER Lionnel (pouvoir à Mme AMERI Christine), Mme ORIOL Eveline, Mme PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. RAIA Gilles, M. RICCI Patrick (pouvoir à M. D'ANNA Vincent), M. SEGUIN Joseph. 1 Abstention : Mme VERGNAUD Eveline.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse, à la majorité la proposition de son Président.

■ BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS LORETTOIS

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2024

19 votes « CONTRE » : Mme AMERI Christine, Mme BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, Mme BOUDIAF Saïda, Mme BREGAIN Patricia (pouvoir à Mme KERGOT Virginie), M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique (pouvoir à M. LEQUEUX Julien), Mme FAYELLE Chantal, Mme KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, Mme MOULIN Justine, Mme PELARDY Patricia (pouvoir à Mme ORIOL Eveline), M. PORTALLIER Lionnel (pouvoir à Mme AMERI Christine), Mme ORIOL Eveline, Mme PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. RAIA Gilles, M. RICCI Patrick (pouvoir à M. D'ANNA Vincent), M. SEGUIN Joseph. 1 Abstention : Mme VERGNAUD Eveline.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse, à la majorité la proposition de son Président.

Monsieur le Maire revient à 21h45 et prend connaissance des votes. Il ne remercie pas les élus et précise que désormais, on est mis sous tutelle. Il reprend la présidence de l'assemblée.



■ ADMISSION EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES

Monsieur le Maire vous informe que Madame la Trésorière de Firminy n'a pas pu recouvrer les titres de recettes suivants :

Pour le budget annexe des établissements loretois :

- Titres n°153-1, 142-1, 120-1, 132-1, t52-1, T164-1, T175-1, pour l'année 2023, à l'encontre d'un locataire pour un local sis 20 rue Font Flora pour un montant total de 3 683, 97 € ;

- Titres n°60-1, n°72-1, 94-1, 50-1, 104-1, 82-1, 131-1 et 141-1 pour l'année 2024, à l'encontre d'un locataire pour un local sis 20 rue Font Flora pour un montant total de 4 630, 12 €.

Ces créances irrécouvrables correspondent à des titres émis par la Commune mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement. L'admission en non-valeur des créances doit être décidée par le Conseil Municipal dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

Elle est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

Cette procédure correspond à un seul apurement comptable.

Monsieur le Maire tient à vous préciser sur le fait, que même si cela s'avérera sans doute très difficile que l'admission en non-valeur prononcée par la Commune ne met pas obstacle à l'exercice des poursuites. En effet, les décisions prises, n'éteignent pas la dette des redevables. Les titres émis gardent leur caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaîtra que les débiteurs reviendront à « meilleure fortune ».

Madame la Trésorière demande, en conséquence, l'admission en non-valeur de la somme de 8 314, 09 € au budget des établissements loretois ; Monsieur le Maire vous propose d'accéder à sa demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.



■ IMPLANTATION D'UN REGARD ÉQUIPÉ D'UNE POMPE DE RELEVAGE DES EAUX USÉES - RUE DES CRÊTS

Monsieur le Maire vous informe que lorsque les terrains à construire situés le long de la rue des Crêts se sont commercialisés, la Ville devait réaliser avec un autre projet de lotissement, une voirie métropolitaine qui devait rejoindre la RN 88 au niveau de la Plaine de Grézieux.

Grâce à ce projet, les eaux usées des quatre maisons à construire le long de la rue des Crêts auraient été collectées gravitairement. Malheureusement, la crise inflationniste a fait échouer dans l'immédiat la création de ce gros lotissement. Devant l'impossibilité d'évacuer gravitairement les eaux usées de ces quatre projets de construction le long de la rue des Crêts, il fallait trouver une solution alternative non prévue dans la déclaration préalable de division. Le Service Assainissement de Saint-Etienne Métropole, conscient de la situation a accepté que les eaux usées de ces quatre nouvelles maisons soient refoulées dans le regard situé sur l'ancien tronçon de la rue des Crêts en face des propriétés SUT et YAHIAOUI.

L'implantation de ce poste de relevage se ferait sur le chemin du Pont-Vaillant qui prolonge la rue des Crêts du nouveau tronçon de cette rue.

A la date du 8 avril 2025, le notaire chargé de la création de l'association de

ce lotissement, demande à la Ville de créer une servitude d'implantation d'un poste de relevage des eaux usées sous le chemin de Pont-Vaillant, ainsi que l'emplacement du compteur électrique d'alimentation de la pompe au profit de l'Association Syndicale Libre en cours de formation.

Il est convenu que les quatre propriétaires prennent à leur charge par le lotisseur l'ensemble des frais d'installation et d'entretien de ce poste de relevage.

En cas d'entretien ou de réparation sur le poste de relevage, l'ASL devra demander une autorisation de voirie.

En cas d'inondation du secteur, la Ville ne pourra pas être tenue responsable des dégâts survenus à la station de pompage.

Monsieur le Maire vous propose :

1. d'accepter le principe d'implantation d'un poste de relevage des eaux usées ainsi qu'un compteur électrique sous le chemin du Pont Vaillant au profit de l'Association Syndicale Libre en cours de création du lotissement ;

2. de prévoir que les frais d'installation et d'entretien de l'installation soient à la charge de ladite association ;

3. de dire que cette acceptation de principe prendra effet à la date de réception des statuts de l'association syndicale libre.

Monsieur le Maire rappelle que ce point était déjà à l'ordre du jour du dernier conseil municipal. Il avait été retiré suite à la suggestion pertinente de M. LEQUEUX Julien qui faisait remarquer qu'il était difficile d'accorder un droit de passage à une association syndicale encore non créée. Il s'est rapproché du notaire qui lui a expliqué que c'est une simple décision de principe qui était demandée au conseil municipal pour créer les statuts de l'association.

M. LEQUEUX Julien remercie Monsieur le Maire d'avoir pris le soin de saisir le notaire sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ APPORT EN NATURE DES TERRAINS DE LA ZAC CÔTE GRANGER À NOVIM (RECTIFICATIF À LA DÉLIBÉRATION N°2024-12-136)

Monsieur le Maire vous rappelle que le Conseil Municipal par délibération n°2017-10-81 en date du 30 octobre 2017 a décidé de confier la réalisation de l'opération d'aménagement de la ZAC COTE GRANGER à Lorette à la société SEDL devenue aujourd'hui NOVIM par la voie d'une concession d'aménagement au sens des articles L 300-5 du Code de l'Urbanisme et validé le projet de contrat qui lui était soumis. Cette décision s'est concrétisée par la signature du contrat de concession le 13 novembre 2017.

Le contrat de concession prévoit dans son article 17 « apports en nature de la collectivité concédante », une participation sous forme d'apport en terrains à titre gratuit acquis directement par la Commune de Lorette pour les besoins de l'opération, valorisée pour un montant de 628 759 €.

Monsieur le Maire vous rappelle que la Commune de LORETTE par délibération n°2024-12-136 en date du 18 décembre 2024 avait validé la liste des biens à apporter en nature au concessionnaire NOVIM de la ZAC COTE GRANGER par la Commune de Lorette ainsi que leur valorisation financière fixée à 628 759 € ; La parcelle communale cadastrée E 158 de 6 m² n'avait pas été listée dans l'article 17 dudit contrat de concession.

Or, celle-ci est située dans le périmètre de la ZAC COTE GRANGER et doit donc de ce fait être intégrée dans la liste de l'apport en terrains.

Monsieur le Maire vous demande donc :

1. **d'accepter** de rectifier la délibération du Conseil Municipal n°2024-12 en date du 18 décembre 2024 ;
2. **de valider** la liste des biens à apporter en nature au concessionnaire NOVIM de la ZAC COTE GRANGER par la Commune de Lorette définis ci-dessus ainsi que leur valorisation financière fixée à 628 759 €, à savoir : (voir le tableau ci-contre) ;
3. **de préciser** que cet apport est réalisé à titre gracieux conformément à l'article 17 « apports en nature de la collectivité concédante » du contrat de concession de la ZAC COTE GRANGER entre NOVIM et la Commune de Lorette ;
4. **de l'autoriser** à diligenter les démarches nécessaires à la formalisation de cet apport ;
5. **de prévoir** que cet apport sera authentifié en la forme administrative et de le signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

4 votes « CONTRE » : M. Dominique DECOT (pouvoir de M. LEQUEUX Julien), M. LEQUEUX, Mme MOULIN Justine, Mme PITZALIS Maud.

Section et n°	Surface en m ²
E 148	60
E 191	60
E 485	1154
E 161	715
E 162	49
E 168	40
E 169	105
E 170	80
E163	100
E 164	29
E 419	48
E 420	72
E 166	70
E 442	63
E 443	47
E 259	337
E 260	338
E 173	39
E 175	22
E 177	85
E 178	140
E 171	670
E 179	110
E 454	73
E 456	163
E 451	65
E 453	101
E 95	980
E 158	6



À NOTER

**L'intégralité des
comptes-rendus du
Conseil Municipal
est disponible
et consultable en Mairie.**



■ PÔLE JEUNESSE - PROJET ÉDUCATIF 2025-2026

Monsieur le Maire vous rappelle que la Commune dispose de services publics facultatifs en lien avec l'accueil des enfants : périscolaire, accueil de loisirs, temps d'activités péri-éducatives, restauration et transport scolaire.

La Commune par délibération n°2024-07-82 en date du 3 juillet 2024 avait

adopté un nouveau règlement unique pour les services publics communaux en direction de l'enfance ainsi qu'un projet éducatif pour l'année scolaire 2024-2025. Monsieur le Maire vous propose donc de fixer le projet éducatif du Pôle Jeunesse tel qu'il a pu être bâti dans le document joint pour l'année 2025-2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président

CONSEIL MUNICIPAL / LUNDI 30 JUIN 2025

■ BUDGET GÉNÉRAL ET BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS LORETTOIS

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2024

Sur demande de Monsieur le Préfet de la Loire, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de présenter une deuxième fois les deux comptes financiers uniques puis de désigner un président d'assemblée, M. PAYRE Jean-Sébastien qui les proposera au vote, le Maire ne pouvant être présent au moment du vote de ces documents.

M. LEQUEUX Julien souhaite revenir sur les déclarations récentes de Mme ORIOL Eveline sur son refus ainsi que les colistiers qui l'ont suivie de voter les deux CFU lors du conseil municipal du 17 juin 2025. Il indique qu'elle a déclaré dans le Progrès « tout est parti d'une divergence politique, le Maire ne voulait pas en attendre parler, c'est de là que s'est créée cette scission ».

M. LEQUEUX Julien précise : « La démocratie locale repose sur le débat mais aussi sur la responsabilité et lorsqu'on est élu, et lorsqu'un élu choisit de voter contre un acte aussi essentiel que le Compte Financier Unique et donc qui est remis au vote ce soir, non en raison de son contenu mais comme moyen de pression politique, il détourne un outil de transparence au détriment des habitants. Le CFU reflète l'exécution budgétaire de l'année passée. Ce n'est ni un levier de chantage mais un indicateur de bonne gestion. De plus, il est assez paradoxal qu'une élue ayant elle-même participé à l'élaboration du budget et l'ayant défendu coûte que coûte durant plusieurs mois, ici devant nous en conseil municipal en tant qu'adjointe aux finances, rejette aujourd'hui ce même document. Ce revirement soudain, basé et fondé non sur des considérations techniques ou financières mais sur une stratégie personnelle interroge et témoigne sur la réelle sincérité de ses engagements. Madame ORIOL a aussi déclaré en mai, « nous avons voté une délibération pour une convention basée sur des termes erronés à savoir que la CAF nous demandait de nous engager à combler le déficit de la crèche durant 15 ans alors que c'était en fait sur 3 ans ». Rejeter une délibération que l'on a voté en conseil municipal en prétextant ultérieurement, l'interprétation d'un document officiel de la CAF soulève des questions quand on occupe la fonction d'adjointe en particulier en lien avec les finances, on doit avoir une lecture rigoureuse et lucide des pièces trans-

mises. Si une erreur a été commise sur la durée d'engagement, 15 ans contre 3, c'est peut-être que certains à l'époque étaient plus préoccupés par leurs vacances que par l'intérêt des Lorettois. Dans tous les cas, une telle légèreté n'est pas à la hauteur des responsabilités que Madame ORIOL a assumées et qu'elle souhaite assumer en 2026. Autre déclaration de Madame ORIOL. Pour faire pression, c'était le dernier levier politique qu'on avait. Cela n'a rien à voir avec les chiffres qui ne sont qu'un constat de l'exercice réalisé. « Il nous bloque pour faire revoter la délibération, on le bloque en retour, je savais que cela aurait des conséquences politiques graves ». Mon point de vue, c'est qu'il est assez troublant d'entendre qu'une élue reconnaisse ouvertement avoir voté contre un document budgétaire qui n'est qu'un état comptable de l'année passée, dans le seul but de faire pression. Cet aveu relève une instrumentalisation manifeste d'un acte de gestion au service d'une stratégie politique personnelle. Ce qui est en jeu ici ce n'est pas la défense sincère des services de la crèche. Mais c'est un bras de fer visant à fragiliser et à déstabiliser à tout prix le Maire pour des raisons qui tiennent davantage à des ambitions futures qu'à des intérêts immédiats des familles. Derrière les discours de solidarité, c'est un calcul froid qui se dessine. Utiliser la crèche comme levier de crise pour provoquer un renversement politique ; Ce n'est pas un combat pour les enfants, c'est un combat pour le pouvoir. Eveline ORIOL déclare dans le Progrès quand il dit que je ne digère pas la perte de mes délégations, je ne suis pas sur le même terrain que Mr TARDY. Nous ne nous sommes pas en guerre ni en campagne, notre seul combat c'est de sauver la crèche. Mon point de vue est bien différent. En effet, difficile de croire qu'il ne s'agit pas d'un combat politique, quand chaque prise de paroles, chaque vote, chaque posture médiatique semble calibrée pour affaiblir le Maire.

Eveline ORIOL dit que ce n'est pas une guerre. Ce sont pourtant toutes les armes de la guerre politique qui sont déployées, les unes après les autres. Elle dit qu'elle n'est pas en campagne. Alors pourquoi tente-t-elle de recruter des colistiers ? La perte de ses délégations n'a pas été digérée et c'est bien cette amertume qui nourrit l'ensemble de ses actions. L'obsession n'est pas de sauver une structure associative bien malheureusement mais de conquérir une revanche. Elle prétend défendre l'intérêt général, mais ses décisions ne cherchent qu'à forcer un effondrement politique. L'indignation affichée masque mal le calcul. Provoquer une rupture, imposer une crise, s'ériger en seule alternative légitime. Ce qui se joue, ce n'est pas une guerre pour une crèche. C'est une guerre d'usure, une guerre pour le fauteuil de Maire, avec la mise sous tutelle. Ce qui pourrait passer pour un combat sincère cache en réalité une mécanique d'affaiblissement construite depuis plusieurs mois : désaccords médiatisés, votes coordonnés contre l'exécutif, critiques de la méthode, et appel à voter contre le Maire. Rien n'est spontané. Il ne s'agit pas d'une divergence isolée mais bien d'une stratégie d'opposition soigneusement préparée, assumée à demi-mots, mais jamais revendiquée frontalement. Cette posture ambiguë, faire tomber sans avoir l'air d'y toucher, entretient un climat délétère pour la commune. Mais pour paraphraser Monsieur D'ANNA, « on l'a torpillé de l'intérieur c'était la bonne stratégie ». La crèche, structure essentielle, mérite sérénité et compromis. Or ici, elle est placée au cœur d'un bras de fer dont les enfants et les familles deviennent les otages. L'émotion est convoquée, des symboles sont mobilisés mais pas pour défendre un modèle de gouvernance. Pour justifier une rupture, on prétend vouloir sauver la structure, mais on refuse toute solution intermédiaire. On agite l'urgence, tout en alimentant le blocage, ce n'est pas un désaccord sur le

fond. C'est un refus d'entendre ce qui ne vient pas de soi. La crèche n'est pas défendue, elle est utilisée. Eveline ORIOL évoque aussi le soutien initial du Maire à sa candidature pour 2026 et la manière dont cela aurait évolué en tutelle. Voilà ce qu'elle dit « il m'avait désignée tête de liste pour les prochaines élections municipales mais avec lui comme adjoint. Quand il dit que c'était du pain béni pour moi, d'avoir son soutien, c'était plutôt une contrainte, ce n'était plus un passage de pouvoir, c'est carrément une tutelle, ce n'est pas possible ». Mais Eveline ORIOL ne peut à la fois revendiquer le soutien du Maire lorsqu'il la crédibilise et de la rejeter ensuite comme une tutelle dès qu'il ne s'inscrit plus dans son projet personnel. L'argument du cadeau empoisonné ne tient pas non plus, personne n'était contraint d'accepter cette désignation. Elle l'a fait parce que à l'époque, cela renforçait sa position. Ce revirement est de la pure manœuvre politicienne. D'ailleurs, quel signal envoie-t-on aux habitants quand on présente comme insupportable un passage de relais dans un cadre démocratique à un Maire en poste depuis 40 ans. On ne récuse pas la continuité municipale au motif qu'on veut tout prendre seul. Il ne s'agissait pas d'un bâillon, il s'agissait d'une transmission. Ce rejet brutal en dit long sur la volonté de faire table rase de tout ce qui ne vient pas de soi. Eveline ORIOL ne peut pas d'un côté revendiquer la légitimité apportée par le soutien du Maire quand cela sert ses ambitions. Puis ce même soutien comme une tutelle dès qu'il entre en contradiction avec ces propres intérêts. Cette volte-face brutale n'est pas le signe d'une émancipation politique, c'est celui d'une stratégie de conquête. Les faits parlent d'eux-mêmes. L'accord existait, il était accepté, il était même revendiqué, c'est lorsqu'il est devenu gênant, qu'il s'est transformé en fardeau. Ce récit réécrit au gré des vents n'est pas celui d'une opposante de conviction, c'est celui d'une candidate en devenir qui efface ses engagements d'hier pour tenter de consolider une posture d'outsider aujourd'hui. Ce qu'elle appelle tutelle n'était qu'un passage de témoin qu'elle a décidé unilatéralement de jeter à terre. Aujourd'hui, elle nous dit « on est la principauté de Lorette », le fait de ne pas adhérer au SIPG c'est une vision étriquée. Mais Madame ORIOL, l'indignation soudaine sur

l'absence d'adhésion au SIPG ou sur les critiques adressées à Saint-Etienne Métropole laisse quand même songeur. Pendant des années, vous n'avez jamais remis en cause cette ligne politique. Vous l'avez suivie, validée, défendue. A aucun moment, vous n'avez cherché à vous repositionner et maintenant, vous découvrez l'intérêt de l'ouverture intercommunale. De notre côté, nous avons toujours affirmé contrairement à Gérard TARDY, notamment dans notre programme de 2023, que l'adhésion était incontournable. S'il y a une vision étriquée ici, c'est bien celle qui consiste à dire tout et son contraire selon l'horizon électoral. On ne peut pas dénoncer un prétendu isolement de Lorette quand on a contribué soi-même à le construire. On ne peut pas brûler aujourd'hui les choix que l'on a hier applaudis. Ce n'est pas une vision de territoire, c'est une trajectoire de girouette. Il ne suffit pas de se dire engagée pour l'intérêt général encore faut-il faire preuve de cohérence, de constance, de courage quand les circonstances l'exigent. Derrière la mise en scène d'un combat pour la crèche, se dessine en réalité une trajectoire personnelle marquée par des renoncements, des revirements, des opportunités. On ne peut pas défendre une ligne politique pendant des années puis s'en détourner du jour au lendemain sous prétexte d'un désaccord fabriqué. On ne peut pas s'allier, se désengager puis revenir sans jamais reconnaître sa part de responsabilité. On ne peut pas invoquer des principes quand cela arrange et les perdre quand ils dérangent. Ce qui se joue aujourd'hui, c'est le destin d'une crèche mais c'est aussi et surtout une tentative de renversement construite sur la confusion des faux-semblants et des manipulations. Face à cela, il faut opposer la clarté, l'engagement et le respect des habitants. C'est la ligne de conduite de notre groupe, Libres d'Agir pour Lorette parce qu'il y a une différence entre vouloir diriger une commune, et vouloir simplement prendre la place. Madame ORIOL, j'ai une seule question à vous poser et elle appelle une réponse claire : ce soir, allez-vous une fois de plus voter contre le CFU dans le seul but de bloquer la commune et d'en précipiter la mise sous tutelle, car soyons lucides, un tel choix ne serait ni dans l'intérêt de la crèche, ni dans celui des Lorettois. Il serait uniquement dans votre intérêt et celui d'un clan retranché

dans la logique de sabotage ? Si vous avez encore la prétention réelle de défendre l'intérêt des habitants de votre ville, alors agissez avec cohérence. Démissionnez avec les 14 élus qui vous soutiennent. Vous savez mieux que quiconque, qu'avec plus de la moitié du conseil municipal démissionnaire, de nouvelles élections municipales seront convoquées. Ainsi les Lorettois auront enfin la parole dans un cadre véritablement démocratique. Ne fuyez pas vos responsabilités derrière des manœuvres politiques. L'heure est venue d'assumer».

M. DECOT Dominique intervient à son tour : « Mes paroles s'adressent à Madame ORIOL en particulier. Il y a un grand article dans le journal. Je souhaite donc réagir à vos déclarations et vos explications parues dans le Progrès au sujet d'un soudain changement de cap. Vous indiquez dans le Progrès « j'ai démissionné en 2021 en raison de la situation avec Julien LEQUEUX et des propos qui avez pu être tenus par le Maire. Vous évoquez brièvement l'épisode de 2021 avec Julien LEQUEUX mais là encore, sans le nommer franchement, sans assumer ce qu'il s'est réellement passé. A cette époque, Julien a fait face, seul à des attaques injustes et des mises en cause personnelles violentes. Pendant ce tumulte, ceux qui se disent aujourd'hui horrifiés par le fonctionnement du Maire, étaient tous silencieux voire ont applaudi. Notamment le Maire a contacté l'employeur de Julien pour lui en parler entre 4 yeux. Madame ORIOL durant quelques jours, vous avez voulu quitter la majorité mais sans jamais prendre position publiquement ni soutenir clairement celui qui faisait face, seul à Gérard TARDY. Vous avez observé l'orage sans tendre la main, préférant vous mettre en retrait plutôt que de défendre une certaine éthique dont vous avez souvent parlé. D'ailleurs quelques jours plus tard, vous faisiez machine arrière comme si de rien n'était. Si vous étiez vraiment en désaccord avec les propos et les méthodes d'alors, pourquoi n'avez-vous rien dit publiquement ? Pourquoi n'avez-vous pas défendu Julien ? Pourquoi n'avez-vous pas soutenu celui qu'on accablait ? Parce que cela n'était pas utile politiquement, parce que vous avez préféré préserver vos marges de manœuvre que d'assumer une position forte. Vous aviez la possibilité, la visibilité et les

moyens de le défendre. Vous avez choisi le silence, le renoncement. Aujourd'hui, vous récupérez cette séquence comme tant d'autres, à votre profit alors que vous n'avez jamais eu le courage de prendre les bonnes décisions. »

Monsieur le Maire fait remarquer à M. DECOT Dominique que « je ne suis jamais intervenu auprès de l'employeur de Monsieur Julien LEQUEUX ».

Mme ORIOL Eveline dit à plusieurs reprises « ce n'est pas vrai, vous avez contacté son employeur ».

M. LEQUEUX Julien « c'est absolument faux, j'ai le courrier, je le donne à la presse dès que le conseil municipal est terminé ».

Mme ORIOL Eveline indique « vous avez raison Monsieur DECOT, j'ai manqué de courage à ce moment-là. Parce que j'ai démissionné, parce qu'il y avait eu un conseil municipal, où s'étaient tenus des propos de caniveaux. J'ai démissionné, j'avoue que le Maire m'a rappelé, il y a eu des réunions qui ont été organisées, on devait s'acheter une ligne de conduite, tout devait changer. On devait rester sur le plan de mandat. Effectivement, j'ai manqué de courage à ce moment-là. Pour ce qui concerne Monsieur LEQUEUX, je suis ravi d'apprendre que vous allez voter le CFU car depuis que vous êtes élus, vous n'avez

jamais voté un compte administratif. [Monsieur LEQUEUX précise : « ce n'est pas ce que j'ai dit, ce n'est pas ce soir que je vais le faire soyez rassuré »]. Je vous remercie en tout cas pour ce numéro d'éloquence qui était remarquable. Je suis ravie de voir que dorénavant, vous me craigniez davantage sans doute que le Maire puisque vous devenez obsessionnel sur ma personne, vous ne parlez que de moi, c'est qu'Eveline ORIOL, Eveline ORIOL. Je comprends que vous mûrissiez quand même une certaine amertume parce que quand vous parlez de récupération politique, j'ai cru comprendre que vous et au niveau de la crèche, votre récupération politique, elle était quand même assez évidente. Je voulais vous rappeler aussi, Monsieur LEQUEUX, qu'en 2022, je crois qu'on avait voté une augmentation de la subvention de la crèche de 10 000 €, et vous l'avez refusé. Donc maintenant que vous preniez des airs effarouchés, pour défendre la crèche, je l'entends, mais les faits sont là. En plus, tout ce que vous énoncez, Monsieur LEQUEUX, ce ne sont que des impressions, je n'ai vu aucun fait précis « je pense que », « Eveline ORIOL dit que ». Est-ce que vous me rapportez des faits ? Aucun ».

M. LEQUEUX Julien : « ce sont vos déclarations, Madame ORIOL. Dans le journal, c'est factuel.

Lorsque le sujet de la crèche était débattu, et qu'effectivement, nous n'avions pas l'ensemble des documents, puisque vous ne nous donnez pas l'ensemble des documents que la Crèche pouvait vous faire parvenir, c'est la capacité du conseiller municipal à juger de savoir s'il a effectivement ou non suffisamment d'éléments pour s'exprimer. On a jugé à ce moment que nous n'avions pas assez d'éléments pour se prononcer en toute connaissance de cause. Voilà l'explication Madame ORIOL et vous la connaissez déjà ».

Mme ORIOL Eveline : « quand vous dites que je suis trop préoccupé par mes vacances, je vous demande de bien vouloir quand même revenir sur vos propos car je ne crois quand même pas, être quelqu'un qui n'ait pas rempli sa mission d'élue, sa mission d'adjoindé. En plus, je vous ai déjà dit que cette délibération elle a été rédigée, cette note de synthèse, quand j'étais en vacances. Vous pouvez dire qu'on aurait dû faire attention, qu'il n'y a pas lieu de revenir sur cette délibération, je l'entends ; Cette délibération, qui est qualifiée en or, par Monsieur le Maire et quand même soumise au Tribunal Administratif par le Préfet. »

Monsieur le Maire quitte la salle et cède la présidence à Monsieur PAYRE Jean-Sébastien.

RÉSULTATS DES VOTES

BUDGET GÉNÉRAL

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2024

18 votes « CONTRE » : Mme AMERI Christine, Mme BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, Mme BOUDIAF Saïda (pouvoir à Mme ORIOL Eveline), M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, Mme FAYELLE Chantal (pouvoir à Mme PELARDY Patricia), Mme KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, Mme MOULIN Justine, Mme ORIOL Eveline, Mme PELARDY Patricia, Mme PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel (pouvoir à Mme AMERI Christine), M. RAIA Gilles, M. RICCI Patrick, M. SEGUIN Joseph.
1 Abstention : Mme VERGNAUD Eveline.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse, à la majorité la proposition de son Président.

BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS LORETTOIS

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2024

18 votes « CONTRE » : Mme AMERI Christine, Mme BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, Mme BOUDIAF Saïda (pouvoir à Mme ORIOL Eveline), M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, Mme FAYELLE Chantal (pouvoir à Mme PELARDY Patricia), Mme KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, Mme MOULIN Justine, Mme ORIOL Eveline, Mme PELARDY Patricia, Mme PITZALIS Maud, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel (pouvoir à Mme AMERI Christine), M. RAIA Gilles, M. RICCI Patrick, M. SEGUIN Joseph.
1 Abstention : Mme VERGNAUD Eveline.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse, à la majorité la proposition de son Président.

CONSEIL MUNICIPAL / MARDI 2 SEPTEMBRE 2025

■ CONVENTION D'HABILITATION ET DE PARTENARIAT AVEC LA CAF

RÉALISATION DE DIAGNOSTICS VÉRIFIANT LES CRITÈRES DE DÉCENCE DU LOGEMENT (2026-2028)

Monsieur le Maire vous rappelle que l'article 85 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite loi ALUR) a modifié les articles L.542-2 et L.831-3 du Code de la sécurité sociale (CSS) pour y introduire un dispositif de conservation des Allocations de Logement Familiales (ALF) et des Allocations de Logement Sociales (ALS) afin d'inciter les bailleurs de logements indécents à effectuer les travaux nécessaires à leur mise en conformité.



Le Décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002 présente les caractéristiques légales détaillées qui permettent de constater qu'un logement est décent. Ces critères permettent de vérifier :

- > L'absence de risque manifeste pour la santé des occupants ;
- > L'absence de risque manifeste pour la sécurité physique des occupants ;
- > La présence des équipements habituels permettant d'habiter normalement le logement.

Les constats vérifiant les critères de décence des logements peuvent être établis par les organismes payeurs ou par les organismes qu'ils ont habilités. A cette fin, le Décret n° 2015-191 du 18 février 2015 a introduit dans le code de la sécurité sociale, les articles R.831-18 et D.542-14-2 qui fixent les conditions d'habilitation.

En matière d'habitat dégradé, les services communaux sont chargés de faire appliquer la police générale du maire (application du Règlement Sanitaire Départemental – RSD de la Loire) ainsi que les polices spéciales du préfet relatives à l'insalubrité et à la lutte contre le saturnisme infantile.

Afin que nos élus ou agents communaux soient habilités à vérifier les critères de décence précités et à dresser des constats sur l'état des logements dont les occupants bénéficient d'une aide au logement, une convention avec la Caisse d'allocations familiales de la Loire a été établie depuis 2018. La convention approuvée par délibération n°2022-03-31 en date du 8 mars 2022 est arrivée à échéance. Il y a lieu de la reconduire pour trois nouveaux exercices budgétaires à compter du 1^{er} janvier 2026.

Cette convention détermine et organise les missions dévolues à la Commune à savoir :

- La réalisation des diagnostics concernant la décence des logements au regard des critères légaux et réglementaires,
- La formulation des constats relatifs à l'état des logements,
- La réalisation des constats permettant le contrôle de la mise aux normes des logements.

Cette nouvelle convention prévoit désormais la création d'un espace sécurisé entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales dénommé <https://www.peps-caf.fr>.

Satisfait de la démarche engagée par la Commune depuis 2018, Monsieur le Maire vous propose :

1. d'approuver la nouvelle convention d'habilitation et de partenariat pour la réalisation de diagnostics vérifiant les critères de décence du logement à intervenir entre la Ville de Lorette et la Caisse d'allocations familiales de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de trois ans ;

2. de l'autoriser lui ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ DÉNOMINATION DE LA SALLE DE REUNION

7 RUE JEAN MOULIN

Monsieur le Maire vous rappelle que la Commune est sur le point d'inaugurer les nouveaux locaux dévolus notamment à la Médiathèque et Ludothèque, sises 7, rue Jean Moulin.

Une salle de réunion polyvalente de 61 m² conçue pour 67 personnes maximum a également été aménagée, avec un accès indépendant depuis l'extérieur.

Monsieur le Maire a déjà fixé par arrêté, un règlement intérieur de cette salle applicable dès son ouverture.

Monsieur le Maire vous propose de la dénommer **Salle Jean Moulin**.

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal est compétent pour dénommer les bâtiments publics communaux ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'identifier les locaux destinés aux activités et donc de les dénommer ;

CONSIDÉRANT la volonté de valoriser la mémoire de Jean Moulin, figure phare de la Résistance lors de la deuxième guerre mondiale ;

Monsieur le Maire vous invite à bien vouloir ACCEPTER que la salle de réunion

située 7 rue Jean Moulin porte désormais la dénomination suivante « salle Jean Moulin ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

À NOTER

La mise à disposition de la salle Jean Moulin dépendra du service « population », Madame Katia Colletti à l'Hôtel de ville.

UNE GRANDE VICTOIRE POUR LA VILLE DE LORETTE !

AVIS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Monsieur le Maire vous rappelle que les comptes financiers uniques du budget général et celui des établissements loretois de l'exercice budgétaire 2024 n'ont pas pu être votés au 30 juin 2025 dans la mesure où une majorité relative n'a pas été acquise pour les adopter. Ces documents ont été soumis à deux reprises à votre approbation les 17 et 30 juin 2025.

Par lettre du 23 juillet 2025, le Préfet de la Loire a saisi la chambre régionale des comptes sur le fondement de l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales au motif que les comptes financiers uniques pour l'exercice 2024 n'ont pas été votés au 30 juin 2025, et transmis au plus tard le 15 juillet 2025.

Après de nombreux échanges avec la Commune de Lorette et la Trésorerie Loire Sud de Firminy, la chambre régionale des comptes a transmis **un avis qui démontre la concordance parfaite entre les données émanant de l'ordonnateur et celles émanant du comptable public et ce, pour les deux budgets.**

De plus l'état des contrôles indique **l'absence d'anomalies sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux fournis et la concordance de l'exécution budgétaire** (analyse du budget 2024, de son exécution et notamment des rattachements). **Les états d'exécution budgétaire transmis par les services municipaux lors du contrôle n'ont montré aucune incohérence.**

Monsieur le Maire souhaite rappeler que ce refus de vote des comptes financiers uniques a été orchestré par Madame Eveline ORIOL qui a détenu des délégations en matière de finances jusqu'au 2 juin 2025 et qui était donc comptable des résultats financiers de l'exercice 2024. Madame ORIOL a d'ailleurs avoué dans le Progrès du 26 juin 2025 « Pour faire pression, c'était le dernier levier politique que l'on avait. Cela n'a rien à voir avec les chiffres qui ne sont qu'un constat de l'exercice réalisé. Il nous bloque pour faire revoter la délibération, on le bloque en retour ». Madame ORIOL pouvait donc se douter que les comptes financiers ne présentaient pas d'anomalies et que la Chambre Régionale des Comptes allait très rapidement conclure au constat qui a été établi du moins sur la seule concordance des chiffres.

Monsieur le Maire considère que sa manœuvre n'a pas seulement visé sa personne et son honneur, mais a eu pour effet de tenter :

- **d'humilier les services municipaux et de la Trésorerie.** Madame Eveline ORIOL avait pleinement conscience que la Commune rencontrait de très grandes difficultés depuis plusieurs semaines pour finaliser les documents définitifs pour des raisons uniquement d'ordre technique, et que la Trésorerie de Firminy n'a validé les projets de CFU que la veille du jour de la transmission des notes de synthèse aux élus communaux. L'élaboration de ses documents constituait une première pour l'ensemble des services concernés, tout en rappelant que le CFU n'est obligatoire qu'à compter du 1^{er} 2026, avec de nouvelles annexes et un nouveau protocole informatique complexe

à mettre en œuvre. Madame ORIOL aurait-elle exploité les difficultés rencontrées dans l'élaboration technique du CFU pour accentuer son attaque politique et ainsi affaiblir le Maire ;

- **de donner l'image d'une commune mal gérée ;**
- **de bloquer temporairement le fonctionnement de l'administration.** En effet, pendant la durée de la procédure, l'exécution budgétaire de la commune a été partiellement interrompue, pouvant de fait bloquer de nouveaux engagements et le règlement de factures en section d'investissement, tout cela au préjudice des usagers et des fournisseurs ;
- **de compromettre la crédibilité financière de la ville,** en risquant de dégrader sa notation et donc sa capacité d'emprunt auprès des banques ;
- **Eventuellement déclencher un contrôle renforcé par la CRC** et le préfet sur les finances communales.

Monsieur le Maire se dit finalement ravi de ce rapport puisqu'un avis aussi favorable de la Chambre Régionale des comptes Auvergne Rhône-Alpes ne peut que renforcer l'image d'une commune très bien gérée financièrement. Malgré tout, il interdit à Madame Eveline ORIOL de s'associer à ce succès dans la mesure où elle n'a ni participé ni supervisé à aucun moment l'élaboration des CFU.

Monsieur le Maire vous propose de prendre acte de l'avis rendu par la Chambre régionale des comptes en date du 1^{er} août 2025.

Le Conseil Municipal en prend acte.

■ CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DANS LE CADRE DU FONDS PUBLIC ET TERRITOIRE

AXE 5 - « ACCOMPAGNEMENT DES DIFFICULTÉS STRUCTURELLES RENCONTRÉES PAR DES CRÈCHES »

Monsieur le Maire vous informe que l'Association Coline et Colas est éligible à une subvention exceptionnelle de la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire d'un montant de 77 288 € au titre du fonds public et Territoire « Accompagnement des difficultés structurelles rencontrées par des établissements petite enfance ».

En contrepartie, la Commune s'engagerait à financer la structure associative pendant 2 ans, sur les exercices 2025 et 2026. Monsieur le Maire précise qu'une première proposition parvenue le 23 mai 2025 de la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire prévoyait son soutien de 76 800 €, conditionné au versement par la Commune d'une participation municipale à hauteur de 15 % du budget pré-

sionnel 2025 (soit 63 000 €), puis à compter de 2026, une participation pérenne de 22% (91 000 €). Préalablement, son soutien était conditionné à un soutien financier de la commune pendant 15 ans.

Afin de ne pas pénaliser les finances de la commune pour le futur, Monsieur le Maire a longuement négocié avec la Caisse d'Allocations Familiales pour obtenir une réduction de la durée d'engagement.

Monsieur le Maire a pu ainsi obtenir une légère augmentation du soutien financier à la Crèche Coline et Colas, tout en réduisant l'engagement de la commune sur la durée (2 au lieu de 3 ans, voire 15 au tout début des échanges). A charge, pour la future équipe municipale qui prendra les rênes de la Mairie en 2026

de proposer sa stratégie pour les futurs exercices !

Monsieur le Maire vous propose :

1. d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement (Fonds Public et Territoire – Axe 5) jointe en annexe à la présente délibération, valable de la date de sa signature jusqu'au 31 décembre 2026, entre la Commune de Lorette, la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire et la Crèche Coline et Colas ;

2. de l'autoriser lui, ou un adjoint dans l'ordre du tableau à signer ladite convention ainsi que tout avenant à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT

ENTRE LA COMMUNE DE LORETTE ET LA CRÈCHE «COLINE ET COLAS»

Monsieur le Maire vous rappelle que le Conseil Municipal lors de sa séance du 14 janvier 2025 par délibération n°2025-01-10 a adopté à l'unanimité une convention d'objectifs et de financement au titre de l'année 2025 prévoyant un financement de la Crèche Coline et Colas de 17 250 € au titre des 6 premiers mois de l'année.

Le Conseil Municipal réuni le 20 mai 2025 a accepté à l'unanimité, par délibération n°2025-05-47 un avenant n°1 à ladite convention permettant d'apporter un financement conséquent pour le deuxième semestre 2025 à l'association Coline et Colas de 91 000 €.

Monsieur le Maire ne vous rappellera pas les polémiques stériles à visée politique et électoraliste qui en ont découlé.

Par ailleurs Monsieur le Préfet de la Loire a invité la Commune à procéder au retrait de la délibération n°2025-05-47.

Ne souhaitant pas engager la commune dans un possible contentieux au Tribunal Administratif, Monsieur le Maire précise qu'il a préféré informer Monsieur le Préfet qu'il proposerait le retrait de la délibération n°2025-05-47 du 20 mai 2025 et qu'il en proposerait une nouvelle au conseil municipal du 2 septembre 2025.

Entretemps, Monsieur le Maire a commencé à explorer plusieurs pistes sur le court et moyen terme sur les modalités futures de gestion de cette crèche, dans l'intérêt des finances communales.

Monsieur le Maire a ainsi longuement négocié avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire pour obtenir un accord sur son soutien financier à l'association tout en réduisant la durée d'engagement de la Commune à financer elle-même la structure. Un projet de convention tripartite lui a été présenté. Celle-ci oblige notamment la Commune de LORETTE à financer la structure associative sur les exercices 2025 (à hauteur de 63 000 €) et 2026 (à hauteur de 91 000 €).

Monsieur le Maire précise que la Commune doit verser 63 000 € au titre de l'exercice 2025. Dans le cadre de la convention adoptée le 14 janvier 2025, la Commune a déjà versé 8 625 €. Il resterait donc 54 375 € à octroyer à l'association pour 2025.

Monsieur le Maire vous rappelle qu'une convention d'objectifs et de financement est obligatoire lorsque le financement dépasse 23 000 € par an.

Monsieur le Maire vous propose :

1. d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement entre la Commune de Lorette et l'association Coline et Colas pour les exercices 2025 et 2026 ;

2. de l'autoriser lui, ou un adjoint dans l'ordre du tableau à signer ladite convention ainsi que tout avenant à intervenir ;

3. tout en ayant déjà obtenu l'accord de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'autoriser à engager des négociations avec les communes ayant des enfants accueillis à la Crèche Coline et Colas afin qu'elles financent l'accueil dans cette structure, des enfants domiciliés dans leur commune, afin que ces communes appliquent strictement la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 et son décret d'application du 21 mars 2025.

4. de retirer la délibération n°2025-05-47 en date du 20 mai 2025 et l'avenant à la convention qui en découle ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ APPEL À PROJET «TRAME NOIRE» À DESTINATION DES COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025 : TRAVAUX POUR FAVORISER LE CIEL ÉTOILÉ

Monsieur le Maire vous informe qu'en lien avec sa stratégie biodiversité métropolitaine adoptée le 23 mars 2023, Saint-Etienne Métropole a engagé une démarche en faveur de la trame noire qui s'inscrit dans l'axe 2 « Aménager un territoire résilient en s'appuyant sur des solutions fondées sur la nature » ; Action 2.3 préserver et restaurer la trame noire.

L'action « trame noire » inscrite au Contrat vert et bleu et financée par la Région Auvergne Rhône-Alpes, a permis de cartographier la trame noire métropolitaine et de définir des zones prioritaires d'intervention.

En déclinaison opérationnelle, un appel à projet applicable en 2024 a été adopté en Bureau Métropolitain le 21 décembre 2023, pour coopérer avec les communes dans leurs projets de modernisation et d'optimisation de la gestion de l'éclairage sur leur territoire. Celui-ci a été reconduit par une délibération métropolitaine du 22 janvier 2025 pour les années 2025 et 2026.

L'objectif est de :

> **Diminuer les nuisances de l'éclairage sur la biodiversité et la santé humaine** par une optimisation des surfaces éclairées et une aide à la réduction du nombre de points lumineux ;

> **Limitier la durée de l'éclairage public nocturne.**

Saint-Etienne Métropole propose de moduler les taux de participation de

l'aide en fonction des niveaux de priorité (fort, moyen, faible) définis dans la cartographie de pollution lumineuse :

- Les secteurs en priorité fort bénéficieraient d'un taux de subvention à 75 %, avec un plafond fixé à 30 000 € de subvention par commune ;
- Les secteurs en priorité moyenne bénéficieraient d'un taux de subvention à 50 %, avec un plafond fixé à 15 000 € de subvention par commune ;
- Les secteurs en priorité faible bénéficieraient d'un taux de subvention à 25 %, avec un plafond fixé à 15 000 € de subvention par commune.

L'appel à projet s'adresse aux 53 communes de Saint-Etienne Métropole, les communes ne pouvant candidater qu'une fois par an.

Monsieur le Maire vous propose :

1. **de répondre à l'appel à projet de Saint-Etienne Métropole Trame Noire** à destination des communes pour l'année 2025 pour favoriser le ciel étoilé avec un projet de remplacement de l'ensemble des luminaires sis rue d'Assailly, rue du Stade et parking des Blondières par des ampoules LED d'un coût de 40 380 € HT ;
2. **de fixer le tableau financier** ainsi qu'il suit :

DÉPENSES HT		RECETTES	
Remplacement 54 luminaires	40 380, 00 €	Commune de LORETTE	10 380, 00 €
		Saint-Etienne Métropole	30 000, 00 €
TOTAL	40 380, 00 €		40 380, 00 €

3. **de solliciter** dans ce cadre le montant de subvention le plus important impossible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ AVIS DE LA COMMUNE DE LORETTE SUR LE PROJET MODIFICATIF DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES D'INONDATION (PPRNPI) DU GIER

Monsieur le Maire vous rappelle que le PPRNPI du bassin versant du Gier et ses affluents a été approuvé par arrêté interpréfectoral n° DT-17-0889 le 08 novembre 2017 par les préfets de la Loire et du Rhône. Celui-ci définit des zonages dans lesquels les constructions ou les aménagements sont limitées voire interdits. Il existe des zones urbanisées d'aléa d'inondation faible ou moyen et des zones d'aléa élevé.

Monsieur le Maire vous informe que la parcelle d'assise du projet de construction du théâtre du Canal, sise rue Adèle Bourdon est partiellement située dans une zone rouge du PPRNPI pour 30% environ. Une partie de la zone en bordure du Gier qui pourrait accueillir du stationnement est elle aussi située en zone rouge.



Conscient de cette situation, Monsieur le Maire avait soumis au Conseil Municipal un projet de délibération n°2022-07-99 en date du 25 juillet 2022, qui a été validé et transmis aux services préfectoraux afin de demander une modification du zonage du PPRNpi en supprimant les zones en rouge.

En effet, Monsieur le Maire avait été alerté sur le fait que les premières études réalisées par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, précisaient qu'il serait nécessaire de construire partiellement sur des espaces en zone rouge et que des espaces de stationnement supplémentaires devraient être réalisés sur des zones classées rouge.

Or, déjà à l'époque, Monsieur le Maire avait argumenté sur le fait que ce secteur avait subi de très fortes modifications des sols et d'aménagements importants qui ont permis d'élargir le lit de la rivière « le Gier » nécessitant une nouvelle réflexion sur l'étendue de la zone inondable de ce secteur. Il s'agit notamment de l'enlèvement du collecteur d'assainissement du SIAMVG de 1,20 m de diamètre posé au-dessus du lit en remontant à jour les vestiges du canal de Zacharie pour descendre le niveau inondable à moins de 30 centimètres en dessous le niveau de la crue centennale sur plus de 200 m², en supprimant le rétrécissement du passage des crues, en démolissant l'éperon de l'ancienne culée du pont bateau du canal de Zacharie.

Les zonages du PPRNpi prennent en compte la crue modélisée d'occurrence centennale. Il est certain que toute intervention sur le lit majeur de la rivière a un impact sur les zones d'expansion des crues.

Il s'est avéré et les services préfectoraux l'ont reconnu que cette demande de la Commune de Lorette n'a jamais été traitée.

Cependant, la Commune de Lorette, sûre de son bon droit au regard des travaux effectués précédemment dans le Gier a déposé un permis de construire n°04212323S0020 le 27 novembre 2023 pour la construction du théâtre. Que ce soit l'assistant à maîtrise d'ouvrage, les nombreux architectes qui ont répondu au concours, et les agents en charge de l'instruction du dossier, tous ont interprété le PPRNpi comme rendant possible la construction d'un établissement recevant du public à cet endroit.

Monsieur le Préfet de la Loire a exercé un contrôle de l'acte signé le 15 avril 2024 et a invité la Commune à le retirer en arguant une interprétation différente des textes, et à déposer si besoin un nouveau permis de construire. Pour éviter un potentiel contentieux, Monsieur le Maire a sagement retiré l'acte litigieux.

Monsieur le Maire a proposé de réaliser une étude hydraulique de la rivière « le Gier » pour valider les affirmations qu'il avait pu faire à Monsieur le Préfet de la Loire. Cette étude confiée au cabinet HTV a démontré que tout le terrain d'emprise du projet n'était plus frappé par le risque d'inondation. Monsieur le Préfet par son porter à connaissance du 17 octobre 2024 a confirmé la nouvelle emprise de la zone inondable.

La Commune a ainsi déposé en urgence un nouveau permis de construire n°PC042123240019 accepté le 3 avril 2025. Le délai de recours contre ce permis est donc éteint à la fois du Préfet de la Loire ou des tiers.



du conseil municipal de la commune concernée, à savoir Lorette.

CONSIDÉRANT que la modification ne porte pas atteinte à l'économie générale du plan comme le stipule l'arrêté préfectoral n°DT25-0399

CONSIDÉRANT la compatibilité de la modification avec les orientations du PLU ;

CONSIDÉRANT que cette demande de modification a été demandée par le conseil municipal de Lorette et portée à bras le corps par Monsieur le Maire pour l'élaboration d'un équipement d'intérêt général ;

CONSIDÉRANT qu'elle va redonner de la valeur à plusieurs propriétés situées le long de la rue Adèle Bourdon fortement dévaluées par le risque Inondation et une plus grande tranquillité de ses occupants.

Monsieur le Maire vous propose d'émettre un avis FAVORABLE sans aucune réserve au projet modificatif du Plan de Prévention des Risques Naturels et Prévisibles des Inondations du Gier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

Cependant, il y a désormais lieu d'apporter les corrections nécessaires sur la délimitation de la zone inondable dans le PPRNpi du Gier.

Monsieur le Préfet de la Loire a transmis à Monsieur le Maire son arrêté préfectoral n°DT-25-0399 en date du 22 juillet 2025 portant prescription de modification du PPRNpi de la rivière le Gier et ses affluents sur la commune de Lorette.

Le projet modificatif du PPRNpi du Gier comprend les pièces suivantes : le présent arrêté de prescription de la modification, une note de présentation et les cartes de zonages modifiées pour

la commune de Lorette.

Il est précisé qu'outre l'emprise des parcelles communales, avec ce projet de modification, plusieurs propriétaires (en zone rouge ou bleue) situés à l'est du projet de théâtre, voient leurs parcelles eux aussi rendues entièrement constructibles sans aucune prescription et surtout à l'abri des inondations.

Une consultation du public va être organisée du 1^{er} septembre au 2 octobre 2025 selon les modalités fixées par ledit arrêté.

Ce projet modificatif du PPRNpi du Gier doit également être soumis à avis



Ecole Jean De la Fontaine - L'accueil des familles dans la cour de récréation



ZOOM

UNE ANNÉE SCOLAIRE DYNAMIQUE EN PERSPECTIVE

POUR TOUTES LES ÉCOLES LORETTOISES

C'est une année scolaire pleine d'énergie qui s'annonce pour les écoles publiques Jean de la Fontaine et Marie Curie ainsi que pour l'école privée Notre-Dame. Le jour de la rentrée, chacune à leur manière, ont accueilli les élèves dans une ambiance conviviale, avec des projets variés pour rythmer cette nouvelle année scolaire 2025/2026.

L'ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE MARIE CURIE

Cette année l'école compte 106 élèves répartis en 5 classes. L'équipe pédagogique est inchangée et accueille Mme Kaci qui assurera la décharge de direction de Mme Traverse les lundis.

Parmi les projets de l'année, on note une classe verte au Bessat pour les élèves de Mme Vialleton-Goupil et de Mme Traverse (PS et PS/MS) au Bessat. Une belle aventure en perspective pour les petits !



Mme Kaci



L'équipe pédagogique

LES ATSEM

Une équipe accueillante
et dynamique !



L'équipe d'ATSEM

Clémentine GERMAIN, Magaly DELINTADAKIS
Catarina RADICE, Virginie CHORBADJIAN

Indispensables au bon fonctionnement de l'école, les employées municipales accompagnent les enseignantes au quotidien et assurent l'entretien des locaux.

LES AESH

Une aide précieuse pour les enfants en difficulté



Claire CROZE, Chafia AIFA, Lydia LEBKARA



Bonheur des retrouvailles



Dernier câlin

LES TRAVAUX DE L'ÉTÉ

Les toilettes du RDC ont été entièrement rénovées et le mur d'entrée de l'école a été repeint. Un grand merci aux services techniques de la ville pour la qualité de leur travail !



Première lecture



Pas facile de se quitter !

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE JEAN DE LA FONTAINE

Dans cette grande école, 11 enseignants assurent les apprentissages pour 229 élèves répartis en 10 classes. Cette année l'école accueille deux nouvelles collègues: Mme Adriana Castaldi au CE2 et Marie Morel qui aura en charge le CM1/CM2.

Mme Vercasson, directrice de l'école, sera déchargée les mardis et vendredis.

Comme toujours de nombreux projets pédagogiques seront proposés aux élèves : Mme Compère interviendra dans toutes les classes et travaillera sur les 4 éléments ; Mme Massardier entamera une correspondance avec Mme Terrat qui a quitté l'école cette année pour une nouvelle école à Firminy ; la course pour le Téléthon sera renouvelée cette année et les enseignants commencent à réfléchir sur la manière d'exploiter la nouvelle médiathèque...



L'équipe pédagogique et les AESH



Une rentrée en famille



Une rentrée entre amies

NOUVEAU

UNE U.E.E. À L'ÉCOLE

Unité d'Enseignement Externalisée

Ce dispositif dépend de l'I.M.E. du Gier (à L'Horme). Il va permettre à l'école d'accueillir jusqu'à 6 enfants à temps partiel. Un enseignant spécialisé et un éducateur auront en charge la gestion du groupe.

Une convention a été signée avec la Mairie qui a rénové une classe cet été pour pouvoir accueillir ce petit groupe.

Ces enfants participeront aux projets de vie de l'école.



Au travail !

L'ÉCOLE PRIVÉE NOTRE-DAME



À l'école Notre-Dame, il y a 5 classes pour 120 élèves. L'école accueille les enfants de la petite section au CM2 (2 classes de maternelle et 3 classes en élémentaire). 3 ASEM et 2 AESH complètent l'équipe éducative.

Mme Agnès Colombet est cheffe d'établissement de l'école et est déchargée le lundi.

Cette année les enfants vont travailler sur le bien-être : bien-être dans sa tête et bien-être dans son corps.

Des intervenants spécialisés du Comité de la Loire interviendront en Hand-Ball, en escrime et pour la pêche.



L'équipe pédagogique

Les enfants participeront à des ateliers ludiques pour apprendre en jouant avec l'association «Mov'n'Play».

Entre sorties scolaires, spectacles, projets solidaires, ateliers culturels ou sportifs, l'année 2025-2026 s'annonce riche et stimulante pour l'école. Les enseignantes,

sont impatientes de se lancer dans cette nouvelle aventure scolaire, avec curiosité, enthousiasme et solidarité.

En terme de travaux, financés par l'association, la réfection du préau est prévue cette année.



Si certains enfants semblent très à l'aise...



... d'autres sont un peu plus réservés

PREMIÈRE RENTRÉE DES CLASSES



Pour les plus petits, c'était la découverte d'un nouvel univers : la classe, les camarades, les jeux, les premières règles de vie en collectivité. Accompagnés de leurs parents, parfois un peu inquiets, les enfants ont franchi les portes de l'école avec curiosité, timidité... et parfois quelques larmes. L'équipe

enseignante, mobilisée pour cette rentrée, a su rassurer petits et grands avec bienveillance. Cette première journée marque le début d'une grande aventure éducative, faite de découvertes, d'apprentissage... et de nombreux souvenirs à construire.



Quelques appréhensions !



Les grands dans la cour de récréation



Les MS/GS attendent sagement que la classe commence !



Forum des associations sur la Place du III^e Millénaire - Remise des prix Challenge de la municipalité.

UN SAMEDI DE RENTRÉE PLACÉ SOUS LE SIGNE DE LA CONVIVIALITÉ

Le samedi 6 septembre a marqué une belle journée de rentrée pour la commune de Lorette, rythmée par plusieurs temps forts qui ont rassemblé les habitants autour de la vie associative, du sport et de la culture.

UN FORUM DES ASSOCIATIONS DYNAMIQUE ET ACCUEILLANT

Dès 9 h, la place du III^e Millénaire s'est animée à l'occasion du Forum des associations, devenu un rendez-vous incontournable de la rentrée. Tout au long de la matinée, les habitants ont pu aller à la rencontre des nombreuses associations lorettoises venues présenter leurs activités : sportives, culturelles, artistiques, solidaires ou de loisirs.

Chaque stand a permis de mettre en valeur l'engagement des bénévoles et la richesse de l'offre associative sur la

commune. Plusieurs démonstrations ont été proposées tout au long de la matinée, attirant curieux et futurs adhérents.

Que ce soit pour découvrir une nouvelle activité ou simplement échanger avec les acteurs de la vie locale, ce moment a été l'occasion de renforcer les liens entre les associations et les habitants. Une belle façon de démarrer l'année dans un esprit de dynamisme et de participation citoyenne.



Une belle ambiance au stand «Plaisir de Chanter»



Les majorettes ont réalisé une très belle démonstration.



Exercices d'entraînement avec les chiens

LE CHALLENGE DE LA MUNICIPALITÉ SPORT ET BONNE HUMEUR AU PARC DES BLONDIÈRES

L'après-midi, sous un soleil radieux, les Lorettois se sont retrouvés nombreux au parc des Blondières pour le traditionnel concours de pétanque, baptisé "Challenge de la Municipalité". Dans une ambiance conviviale et détendue, 32 doublettes se sont affrontées lors de parties acharnées mais toujours bon enfant.

Petits et grands, joueurs confirmés ou amateurs, tous ont partagé un agréable moment autour de ce sport populaire et intergénérationnel. À l'issue des

rencontres, les trois meilleures équipes ont été récompensées par la municipalité, saluant ainsi leur performance et leur fair-play. Félicitations à tous les participants pour leur esprit sportif et leur bonne humeur communicative.

Sur le podium, Jeff et Angélique sont arrivés premiers, suivis d'Eddy et Clément puis Laurent et Pierre.

Les coupes ont été remises par Mme Bonnard, adjointe en charge de l'animation de la ville et M. le Maire.



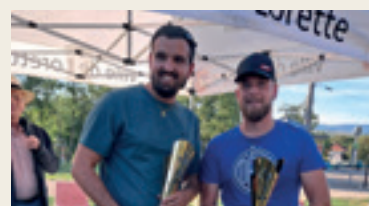
CLASSEMENT DU CONCOURS

CHALLENGE DE LA MUNICIPALITÉ

1^{ère} place : Jeff et Angélique



2^e place : Eddy et Clément



3^e place : Laurent et Pierrot



UNE SOIRÉE CINÉMA SOUS LES ÉTOILES POUR FINIR EN BEAUTÉ

Pour clôturer cette journée bien remplie, les familles étaient invitées à rester au Parc des Blondières pour une séance de cinéma en plein air. À la tombée de la nuit, petits et grands se sont installés confortablement pour regarder ensemble le film "Belle et Sébastien", un beau moment de partage autour d'une histoire émouvante et fédératrice.

Dans un décor naturel et une ambiance chaleureuse, cette projection gratuite a rencontré un franc succès, rassemblant de nombreuses familles venues profiter de cette dernière animation de la journée. Cette journée du 6 septembre restera comme un temps fort de la rentrée, mêlant rencontres, découvertes et convivialité.



Un grand merci
à l'ensemble des
associations, aux
services municipaux,
à Mmes Massard et
Jolivet, aux bénévoles
et aux participants
pour leur engagement
et leur enthousiasme.
Lorette confirme, une
fois encore, sa vitalité
et son attachement au
vivre ensemble.

MERCI AUX BÉNÉVOLES DE LORETTE

LES FORCES VIVES DE NOTRE COMMUNE.

Dans chaque rue, chaque quartier, chaque moment de partage à Lorette, il y a, bien souvent, la main discrète mais déterminée d'un bénévole. Ils sont là, au quotidien, au cœur de nos associations, à donner sans compter de leur temps, de leur énergie et de leur savoir-faire pour faire vivre notre commune et renforcer le lien entre ses habitants.

RENCONTRE AVEC LES BÉNÉVOLES À L'OCCASION DU FORUM DES ASSOCIATIONS

Qu'il s'agisse d'organiser des événements culturels, de soutenir les plus fragiles, d'encadrer les activités sportives, de protéger notre environnement ou d'animer les fêtes locales, les bénévoles de Lorette sont les piliers de notre vie associative. Leur engagement est une richesse inestimable. Sans eux, notre commune ne serait pas ce qu'elle est : un lieu de solidarité, de dynamisme et de convivialité.

Ces femmes et ces hommes, jeunes ou retraités, agissent souvent dans l'ombre, animés par la seule volonté de contribuer au bien commun. Leur passion, leur dévouement et leur générosité sont une

véritable source d'inspiration pour nous tous.

La commune de Lorette tient à leur adresser un merci profond et sincère. Merci pour leur présence constante, pour leur engagement indéfectible et pour cette chaleur humaine qu'ils transmettent à travers chacune de leurs actions. Grâce à eux, Lorette est une ville qui vit, qui bouge, qui rayonne.

Le Forum des Associations est l'occasion de les rencontrer, de les remercier et de leur donner la parole. A tous, il a été demandé de décrire en une phrase leur association, voici leur réponse...

LES BÉNÉVOLES
SONT LE MOTEUR
DE NOTRE VIE
LOCALE, CEUX QUI
FONT AVANCER LES
CHOSSES, SOUVENT
DANS L'OMBRE.

UNION CYCLO

contact : 06 46 26 15 56



«L'union cyclo c'est du vélo mais surtout des rencontres et des moments de convivialité»

SECOURS POPULAIRE

contact : 04 77 73 11 81



«Notre magasin est ouvert à tous ! Pas seulement au plus démunis. L'occasion de faire de bonnes affaires !»

DYNAMIC CLUB

contact : 06 21 65 75 03



«Un club dynamique qui porte bien son nom !»

EMAS

contact : 06 45 90 29 43



«Rejoignez une équipe de professeurs au service de la musique, du théâtre et du chant.»

DON DU SANG

contact : 06 09 43 17 21



«Rendez-vous le 6 février 2026 pour la prochaine collecte. Nous comptons sur vous, vous pouvez sauver des vies !»



PLUS D'INFOS

pour découvrir l'ensemble des associations de Lorette



www.ville-lorette.fr

PLAISIR DE CHANTER

Tous les lundi de 14h à 16h30
Salle Marguerite Meunier



«Chansons et bonne humeur
pour tous nos aînés dans les maisons
de retraite et les EHPAD»

LA TRUITE DU DORLAY

contact : 06 61 33 36 43



«Avis aux bénévoles :
le bureau recherche son futur
conseil d'administration»

RUGBY CLUB DU PAYS DU GIER

contact : 06 21 57 33 91



«Le rugby, c'est l'école de la vie, on
apprend le respect, la solidarité,
le courage...»

CENTRE SOCIAL

contact : 09 75 24 49 81



«Tous ensemble allons plus loin !»

SPORTING CLUB

contact : 06 52 37 18 44



«Apprendre le vivre ensemble autour
d'un sport collectif»

LES MAJORETTES

contact : 07 45 11 42 75



«Les majorettes c'est de l'adresse, de la
grâce et de la danse !»

TENNIS CLUB

contact : 06 20 08 12 94



«Le tennis en loisir ou en compétition...
dans tous les cas dans la convivialité ! »

KARATÉ CLUB LORETTOIS

06 03 16 00 05 ou 06 87 51 40 31



«Tu veux gagner en force, t'amuser
ou te dépasser ? Le club de karaté
accueille tout le monde !»

CORPS ET JAZZ

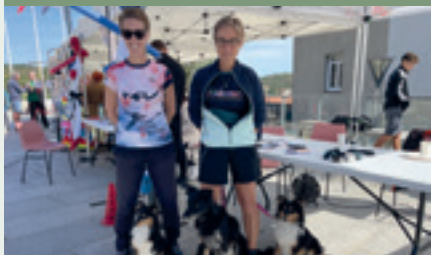
contact : 06 09 43 17 21



«Retrouvez-nous pour danser, prendre
soin de vous et partager !»

CLUB DU CHIEN

contact : 06 84 63 16 97



«Bienveillance, éthique et bien-vivre
avec son chien »

JUDO LORETANE

contact : 06 77 20 21 08



«Au judo Loretane nous assurons
l'harmonie et la cohésion entre les
jeunes et les moins jeunes.»

LES EDELWEISS

contact : 06 50 17 12 28



«Retrouvez-nous pour fêter les 40 ans
du club cette année ! »

LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

POUR LES SENIORS DE PLUS DE 65 ANS

Vous avez atteint dans l'année l'âge de 65 ans, comme chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale organise au choix pour vous, sans condition de ressources, une après-midi récréative avec un spectacle musical le jeudi 18 décembre 2025 ou un repas dansant le dimanche 21 décembre 2025.



INSCRIPTIONS

DU 1^{er} AU 10 DÉCEMBRE
AUPRÈS DU C.C.A.S.

Fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile (- de 3 mois).
Lors de votre inscription, vous devez préciser si vous souhaitez prendre le bus gratuitement.

LES CHÈQUES CADEAUX

Les chèques cadeaux vous seront remis lors de votre inscription. Ces chèques cadeaux se présentent sous la forme d'un carnet de 5 bons d'une valeur unitaire de 5 €. Ils ne sont valables qu'auprès des commerçants lorettois participants.

La date de validité de ces bons est fixée au 31 décembre 2025.



HORAIRES DES BUS

- **13 h 15 :** Voie Jean Mugniery (devant la salle Jean Rostand)
- **13 h 25 :** Place Eugénie Brosse
- **13 h 35 :** Plaine de Grézieux
- **13 h 45 :** Carrefour rue du Stade
- **17 h :** Retour

CHOIX N°1

JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025

SPECTACLE MUSICAL
SALLE L'ÉCLUSE - 14H

LES Z'ARTISTES

Le groupe propose des chansons des années 70 - 80 ainsi que des danses de cabaret .



IMPORTANT

Les seniors qui auraient choisi l'autre formule ou les personnes qui ne peuvent bénéficier de cette prestation, pourront y participer sous réserve de s'inscrire préalablement et

- en versant 6 € s'ils habitent la commune,
- en versant 15 € s'ils sont domiciliés sur une commune extérieure.

ACCOMPAGNATEURS

Vous voulez assister au spectacle ou vous accompagnez vos parents : vous devez également vous faire connaître auprès du CCAS.

ATTENTION

L'accès à la salle n'est pas autorisé aux enfants.

INSCRIPTIONS

DU 1^{er} AU 10 DÉCEMBRE
AUPRÈS DU C.C.A.S.

Fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile (- de 3 mois).
Lors de votre inscription, vous devez préciser si vous souhaitez prendre le bus gratuitement.



N'OUBLIEZ PAS DE VOUS INSCRIRE !

Aucune inscription ne sera prise après les dates indiquées



HORAIRES DES BUS

- **11 h 20** : Voie Jean Mugniery (devant la salle Jean Rostand)
- **11 h 30** : Place Eugénie Brosse
- **11 h 40** : Plaine de Grézieux
- **11 h 55** : Carrefour Rue du Stade
- **19 h 30** : Retour

CHOIX N°2

DIMANCHE 21 DÉCEMBRE 2024

REPAS DANSANT

SALLE L'ÉCLUSE - À PARTIR DE 12H

Comme chaque année, le C.C.A.S. aura préparé de belles tables pour ce jour de fête et sera heureux de vous accueillir autour d'un délicieux repas préparé par «1001 Repas». Un régal pour les papilles !

L'après midi se poursuivra en musique avec l'orchestre «Les Poulakis» qui vous proposera quelques valse, tangos ou musette pour le plaisir de tous. De quoi passer un délicieux moment !



L'orchestre «Les Poulakis»

IMPORTANT

• Les séniors qui auraient choisi l'autre formule pourront y participer en versant 39 € s'ils résident sur la commune.
À noter qu'avec la forte inflation actuelle sur l'alimentaire, le CCAS a décidé de supporter la différence.

• Les personnes résidant sur une commune extérieure ou ayant moins de 65 ans, pourront y participer moyennant le versement de 49 € par personne.

NOËL POUR TOUS

SENIORS ADMIS EN INSTITUTION

(EHPAD – MAISONS DE RETRAITE – FOYER-RÉSIDENCE, ETC.)

Les familles des seniors loretois admis en institution doivent impérativement communiquer leurs noms, prénoms ainsi que celui de leur lieu d'admission.

Faute de connaître ces renseignements, le traditionnel cadeau de Noël offert par le CCAS ne pourra pas être porté.

Dans les mêmes délais, tous les résidents des Rives d'Or (EHPAD) recevront également un cadeau de Noël.

FAMILLES EN GRANDE PRÉCARITÉ

Comme les années précédentes, une aide sous forme de chèques cadeaux en fonction de la composition de la famille et des revenus sera offerte. Fournir tous les justificatifs de revenus (CAF – Retraites – Relevé d'imposition ou de non-imposition – quittances de loyers des 3 derniers mois).

Il conviendra d'en faire la demande auprès du CCAS entre le **1^{er} décembre et le 12 décembre 2025 inclus**.





SPECTACLE & GOÛTER

MARDI 7 OCTOBRE

À 14H -SALLE JEAN ROSTAND

Ouverture des portes à 13h30

Une vidéo sur la ville de Lorette à travers le temps sera diffusée puis l'association lorettoise **Not'Musique** nous fera voyager sur des musiques des années 60-80. Pendant l'entracte un goûter sera distribué pour vous faire plaisir.

LA BOURSE DE NETTOYAGE UN REVENU POUR TOUS !

Que vous soyez demandeur d'emploi ou étudiant, vous pouvez bénéficier d'un contrat de travail de 20h par semaine du lundi au vendredi de 7h45 à 11h45.

POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Vous habitez Lorette et vous êtes inscrits à France Travail. Vous pouvez postuler à la bourse de nettoyage.

Les contrats sont proposés **toute l'année en dehors des vacances scolaires.**

POUR LES ÉTUDIANTS

Vous habitez Lorette, vous avez 16 ans ou plus ? Les contrats sont proposés **pendant les vacances scolaires.**

INSCRIPTIONS

- Vacances de Toussaint
DU 1^{er} AU 10 OCTOBRE 2025
- Vacances de Noël
DU 1^{er} AU 10 DÉCEMBRE 2025

RAPPELS

- Le Centre Technique Municipal est installé rue du Stade à Lorette. C'est donc, à l'heure précise, le point de rendez-vous avant le début de chaque demi-journée de travail.
- Compte tenu du nombre important de candidats inscrits, un tirage au sort est effectué par les membres du CCAS.

PERMANENCES DU CCAS

**JEUDI MATIN
de 10h à 12h**

N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité, d'un livret de famille, de votre carte vitale et d'un justificatif de domicile.



CENTRE RÉGIONAL DE COORDINATION DU DÉPISTAGE DES CANCERS

- Site de la Loire - 58. Rue Robespierre
CS 20279 42014 St Etienne Cedex 2
- Tél : 04 77 01 09 93
- contact@depistage-vivre.fr

OCTOBRE ROSE 2025 PENSEZ À VOUS FAIRE DÉPISTER !



La campagne de dépistage du cancer du sein débutera au mois d'octobre prochain et, comme par le passé, Lorette est partenaire de cette mobilisation et organise une demi-journée d'information et de prévention.

C'est pourquoi la Ville habillera la fontaine de la Porte Ouest et illuminera la façade de l'Hôtel de Ville en rose pour inciter chacun d'entre nous au dépistage systématique. Il est impératif de se

mobiliser pour lutter encore et toujours contre le cancer du sein et chacun d'entre nous se doit de sensibiliser son entourage et l'informer sur l'impérieuse nécessité du dépistage.

INFORMATIONS ET PRÉVENTIONS

MERCREDI 8 OCTOBRE
14 h - salle Jean Rostand

A l'occasion d'OCTOBRE ROSE, le **CCAS** propose des stands d'informations sur le dépistage, la prévention, les conseils alimentaires...

Des professionnels de santé pourront répondre à toutes vos interrogations.

UN DÉPISTAGE GRATUIT JUSQU'À 70 ANS

À partir de 50 ans, le risque de développer un cancer du sein augmente. Le dépistage permet de détecter d'éventuelles lésions avant l'apparition des symptômes. Plus un cancer du sein est dépisté tôt, plus les chances de guérison sont importantes.

Tous les deux ans, une mammographie est recommandée. L'association «VIVRE» a rejoint le Centre de Coordination Auvergne Rhône Alpes et propose cet examen (non douloureux) pris en charge à 100 % (sans avance de frais) en prenant RV auprès d'un radiologue ou un centre de radiologie médicale agréé.



#TousuniparunemêmeCouleur

AIDE ALIMENTAIRE

- C.C.A.S. - Mairie de Lorette
- Place du III^e Millénaire
42420 Lorette

CONTACT

- **Annick Lesueur**
Présidente
Tél : 06 16 39 91 28

AIDE ALIMENTAIRE

Si vous rencontrez des difficultés et résidez sur Lorette, notre association est là pour vous soutenir moralement et vous apporter une aide alimentaire en attendant l'amélioration de votre situation.

Les distributions aux bénéficiaires pour la saison 2025/2026 ont repris le jeudi 25 septembre 2025, de 10h15 à 11h (une semaine sur deux), au local situé 22 bis rue Pasteur.

Toutes les demandes d'aide sont à présenter en Mairie, au C.C.A.S. de Lorette (Centre Communal d'Actions Sociales). Chaque dossier sera étudié en commission d'attribution en fonction des critères revus chaque année. Cette commission est constituée des représentants du C.C.A.S. et des membres responsables de notre association.



DYNAMIC CLUB

CORRESPONDANTE

- **Mme Marcelle Subert**
Tél : 06 21 65 75 03

UN BEAU VOYAGE AVEC LE DYNAMIC CLUB !

Notre voyage annuel au sommet du PUY DE DOME a clôturé, en beauté, la fin de saison du Dynamic club. Malgré un temps un peu frisquet et couvert, nous avons passé une agréable journée avec ascension en train le matin du sommet, suivi d'un bon repas, puis visite de la fontaine pétifiante à Saint-Nectaire et d'une ferme laitière avec fabrique de fromage.



La ferme



La fontaine pétifiante de Saint-Nectaire

NOUVELLE SAISON

Début septembre, nous nous sommes retrouvés pour la reprise des activités. Chaque jeudi nous proposons des jeux de société.

Le 6 septembre nous étions présents au Forum des associations.

L'assemblée générale s'est tenue le 18 septembre avec un repas « paëlla » pris en commun à la salle Jean Rostand.

Nous avons préparé les animations de ce trimestre, en voici l'organisation :

9 novembre 2025 : Loto salle de l'Ecluse

13 novembre 2025 : Sortie au Tahiti

20 novembre 2025 : Dégustation du beaujolais nouveau

11 décembre 2025 : Repas de Noël avec l'accordéoniste Nicolas

Vous êtes seuls et vous avez envie de partager de bons moments ?

Alors, venez nous rejoindre salle Jean Rostand chaque jeudi de 13h30 à 18h, vous trouverez une ambiance conviviale et amicale sans oublier la bonne humeur !



SECOURS POPULAIRE

- 56, rue Jean Jaurès - 42 420 Lorette
- Tél : 04 77 73 11 81

RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE

- **Mardi** : de 8h30 à 10h30
(sauf dernier mardi du mois)
- **Vendredi** : de 14h à 17h30
- **Samedi** : de 9h à 12h
(uniquement le 1^{er} samedi du mois)

RÉOUVERTURE DE LA BOUTIQUE SOLIDAIRE

Malgré l'été caniculaire, nous avons retrouvé énergie et bonne humeur pour reprendre nos activités et c'est avec plaisir que nos bénévoles vous accueillent depuis le mardi 2 septembre au local.

Nous étions présents samedi 6 septembre sur la place du III^e millénaire lors du Forum des associations.

Inutile de vous redire que nous proposons des articles extrêmement variés : vêtements, vaisselle, chaussures, linge de maison... à des prix imbattables et qu'adultes et enfants peuvent trouver leur bonheur. L'argent récupéré nous permet d'agir localement en aidant des personnes aux revenus modestes et

plus globalement en participant à des campagnes internationales d'aide lors d'événements particuliers.

La distribution de produits alimentaires, le dernier mardi du mois, se fait suivant des critères précis. N'oubliez pas de passer au local vous inscrire ou vous réinscrire si vous pensez être concerné en apportant les justificatifs de vos revenus et charges.

Au plaisir donc de vous retrouver.



AMICALE DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES

■ 4, rue Fleury Thévenet - 42420 Lorette

Rendons à César...

Depuis plus de deux ans, Graziella Bonnard, bénévole comme tous les membres de l'association, rend compte des dernières infos en notre possession et des activités de l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Lorette. Chaque trimestre et toujours sous sa plume, vous saurez tout sur ce qui concerne nos dernières infos.

COLLECTES 2026

**6 FÉVRIER &
18 SEPTEMBRE**

Salle Jean Rostand
de 16h à 19h



FÊTE DES LUMIÈRES À LORETTE LUNDI 8 DÉCEMBRE 2025

Nous serons présents et comptons sur votre générosité.

JOURNÉE MONDIALE DES DONNEURS DE SANG POUR LES DONNEURS ET LES BÉNÉVOLES

Depuis notre dernière publication, juin a été marqué par une belle mobilisation autour du mois du don de sang, avec en point d'orgue la Journée Mondiale des donneurs de sang le 14 juin 2025.

Célébrée le 14 juin dans le monde entier, cette journée est l'occasion de remercier chaleureusement les donneurs, l'ensemble des bénévoles et toutes celles et ceux qui s'engagent chaque jour pour faire vivre cette chaîne de solidarité qui permet à l'EFS d'accomplir sa mission de santé publique au service des malades.

C'est aussi l'occasion de rappeler au grand public, l'importance vitale des produits sanguins pour de nombreux patients chaque jour, avec l'espoir de sensibiliser toujours plus de nouveaux donneurs à nous rejoindre.

Notre municipalité s'est aussi engagée

dans cette campagne, puisque l'information a été relayée sur les panneaux lumineux. Nous en profitons pour la remercier.

L'été 2025 a été aussi marquée par une campagne estivale de communication par l'EFS : affichage dynamique dans les gares à proximité des maisons du don, communication auprès des donneurs connus : email...

Comme vous pouvez le noter, notre adhésion à la Fédération Française du Don du Sang nous permet d'être au plus près de l'actualité concernant notre mission de santé publique.



NOUVEAU

Le délai entre un tatouage et un don du sang passe de 4 à 2 mois.

L'EFS AURA s'est lancée dans le contact de tatoueurs et perceurs de toute la région : 362 salons ont été identifiés ainsi qu'une vingtaine de salons et de conventions autour du tatouage pour une communication plus poussée.



Concernant l'activité de l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Lorette, nous avons participé au Forum des

associations le 6 septembre et notre dernière collecte de l'année 2025 s'est déroulée le 19 septembre 2025.



ADMR

- 27 venue Pasteur - 42152 L'Horme
- Tél : 04 77 22 11 53 / 06 08 50 64 94
- Mail : mslhorme@fed42.admr.org

OUVERTURE AU PUBLIC

- **Mardi et vendredi** : de 9h15 à 13h et de 13h30 à 16h
En dehors de cette permanence hebdomadaire, vous pouvez nous joindre par téléphone ou par mail.

APPEL AUX BÉNÉVOLES

Depuis 80 ans, l'ADMR a su développer une palette de services répondant aux besoins des personnes à tous les âges de la vie : accompagnement des personnes âgées, en situation de handicap, soutien à la parentalité, entretien du logement, téléassistance.

Au cœur de cette dynamique : DES BÉNÉVOLES.

Leur implication, leur connaissance précise du terrain et leur engagement constituent le socle de l'ADMR. Des hommes et des femmes profondément investis dans la solidarité, la proximité, la discrétion.

Si vous voulez vous aussi devenir bénévoles ou salariés à l'ADMR Vallée du Gier, prenez contact au 06 08 50 64 94 ou au 04 77 22 11 53.



Renseignements et prises
de rendez-vous auprès d'Elise POINT

RELAIS PETITE ENFANCE

- 87 rue Jean Jaurès - 42420 Lorette
- Tél : 04 77 73 94 72 - 06 07 07 68 02
- mail : rpe@ville-lorette.fr

Service gratuit ouvert à tous, mis en place par la commune en partenariat avec la CAF, le Conseil Départemental de la Loire



HORAIRES D'OUVERTURE PÉRIODE SCOLAIRE

- Lundi : 11h30-12h45 / 13h30-16h
- Mardi : 11h30-12h45 / 13h30-16h
- Jeudi : 11h30-12h45 / 13h30-18h30
- Vendredi : 11h30-12h45

HORAIRES D'OUVERTURE VACANCES SCOLAIRES

- Lundi : 8h45-12h45 / 13h30-16h
- Mardi : 8h45-12h45 / 13h30-16h
- Jeudi : 8h45-12h45 / 13h30-18h30
- Vendredi : 8h45-12h45

ENFANCE / RPE

KERMESSE DU RPE UNE BELLE RÉUSSITE

La dernière kermesse ayant eu lieu en 2019, l'envie des assistantes maternelles de programmer de nouveau cet évènement était forte. Afin de répondre à leur attente le RPE a organisé sa kermesse le samedi 14 juin.

Un investissement important des assistantes maternelles, neuf d'entre elles ont participé à l'élaboration du projet avec trois réunions en soirée. L'idée

principale était d'ouvrir les portes du RPE afin de montrer aux familles l'intérêt de ce lieu pour les enfants et les assistantes maternelles qui le fréquentent.

RETOUR EN IMAGES

LA PRÉPARATION

Les assistantes maternelles ont réalisé la décoration pour rendre le lieu beau et accueillant et elles ont préparé différents stands : pêche au canard (avec petits cadeaux), parcours moteur, parcours sensoriel, bowling...



L'ACCUEIL DES ENFANTS ET DE LEURS FAMILLES

Au total 16 familles sont venues participer aux différents ateliers et partager cette belle journée avec les enfants.



LE SPECTACLE

Le RPE a sollicité deux de ses partenaires, qui interviennent régulièrement dans l'année, Solenne Chardon, intervenante conte et Maryline Clapeyron, interve-

nante éveil musical pour créer un spectacle afin de montrer aux parents l'ouverture à la culture que le RPE propose.



LE GOÛTER

Et pour finir un temps de partage autour du goûter, offert par le RPE.



monenfant.fr

Le site monenfant.fr est un service gratuit, conçu par la CAF et la CNAF, dans le but de vous renseigner sur les différents modes de garde existants pour votre enfant. Vous y trouverez la liste des assistants maternels du territoire ainsi que leurs disponibilités. Allez y jeter un coup d'œil !

Cette très belle journée a été possible grâce à l'investissement de tous. Merci à toutes les assistantes maternelles ayant fait de cette journée un temps réussi, joviale et festif.

Le RPE est un lieu municipal gratuit ouvert à tous les assistants maternels de la commune, il permet de rompre l'isolement, de créer du lien entre adultes et enfants et de beaux souvenirs. Le RPE réfléchit à repenser ce moment riche en 2026.

CRÉATION D'UN ESPACE SENSORIEL EXTÉRIEUR

Afin de proposer aux jeunes enfants que nous accueillons un lieu au plus proche de leurs besoins sensoriels, afin de développer leur motricité globale, stimuler les sens, encourager l'imagination et la créativité, et de les sensibiliser à la nature, l'idée d'un parcours pied-nu dans le parc du Pôle Jeunesse a pris tout son sens.

La mise en place de ce parcours a été possible grâce au Pôle Jeunesse qui a adhéré au projet, grâce aux agents des services techniques qui ont installé 4 bacs en bois, mais aussi grâce aux assistantes maternelles qui ont proposé

leurs idées et récupéré les matériaux nécessaires à la construction.

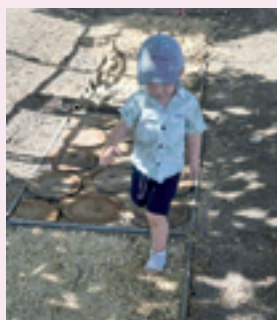
Pour permettre aux plus jeunes du RPE, mais aussi aux enfants du Pôle Jeunesse d'y avoir accès, cet espace a été créé dans un petit chemin ombragé du secteur des 3-5 ans.

Ce parcours est constitué de matériaux naturels :

- de la sciure de bois
- des rondins de bois, préalablement poncés pour éviter toutes échardes.
- de la toile de jute
- de granulés de bois



Cet espace a été inauguré par les enfants lors de la kermesse et a été très apprécié, puis nous l'avons utilisé lors d'une séance de psychomotricité en extérieur. Chacun l'explore comme il le souhaite, pied-nu pour plus de sensations ou en chaussettes pour les plus craintifs ! La volonté commune du RPE et du Pôle Jeunesse sera de rajouter de nouveaux bacs afin de permettre aux enfants toujours plus d'exploration.





PÔLE JEUNESSE

- Rue Jules Ferry - 42 420 Lorette
- Tél : 04 77 73 59 65
- e-mail : alsh.accueil@ville-lorette.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

- **du lundi au vendredi :**
8h-11h et 13h30 -17h30



ENFANCE / PÔLE JEUNESSE

NOTRE ÉTÉ 2025 AU CAMPING !

S'il fallait une carte au trésor pour trouver les vacances parfaites, elle mènerait sans hésiter au Pôle Jeunesse de Lorette ! Car cet été, entre rires partagés, aventures en plein air, concours déjantés et gourmandises surprises, les enfants et ados ont vécu un été 100 % camping... sans jamais quitter Lorette !

CAMPING À LA SAUCE LORETTE

Notre thème de l'été : le camping. Et on peut vous dire qu'il ne manquait que les cigales pour s'y croire !

Avec le montage des tentes, les sorties baignade, les grands pique-niques, l'accrobranche, les jeux d'équipe, et même un camion de glaces venu

directement au centre, c'était tout sauf des vacances ordinaires.

Pas besoin de partir loin : l'ambiance campeur était là, portée par des enfants survoltés et des animateurs héroïques (parfois trempés, souvent épuisés, toujours motivés).

DES AVENTURIERS, DES COMMANDOS... ET DES COW-BOYS EN CALÈCHE

Parce que les vacances, c'est aussi l'occasion de se transformer : un jour aventurier suspendu dans les arbres, le lendemain commando furtif dans

un laser Game en plein air, et parfois... cow-boy en balade en calèche, en mode western version Lorette.



Et que dire du trampoline géant pour se prendre pour un astronaute ? celui-ci a propulsé les plus téméraires dans l'espace (ou juste au-dessus du niveau de la clôture).



DES PIQUE-NIQUES ET DES PAUSES BIEN MÉRITÉES !

Pas d'été réussi sans les très attendus pique-niques, parfois avec les chips en miette au fond du sac mais tellement conviviaux ! Mais aussi, et c'est important, des temps de repos bienvenus pour recharger les batteries entre deux aventures. Parce qu'être un campeur, un

espion ou un cow-boy, ça demande de l'énergie ! Les moments calmes sous un arbre ont permis à chacun de souffler, de papoter... et parfois de s'étaler dans l'herbe pour rêver un peu sans autre objectif que de ne rien faire.



LA GRANDE DANSE DU CAMPING ET DES STARS D'UN JOUR

Comme le veut la tradition, la mythique danse du camping a été mise à l'honneur tous les jours jusqu'à ce que les enfants finissent par la connaître par cœur. Et pour couronner le tout : nous avons assisté, chez les ados, à la traditionnelle élection de Mister et Miss Camping, où le style, l'humour, et parfois la grâce en claquettes ont fait sensation.



UN ÉTÉ DE SOUVENIRS, SANS VALISES À FAIRE

Donc qui a dit qu'il fallait partir loin pour s'évader ? Cet été, au Pôle Jeunesse, les enfants sont partis très loin... dans leur imagination ! Grâce à une équipe d'animation aussi dynamique qu'ultra-motivée, de vrais liens se sont créés avec les enfants.

Résultat après ces cinq semaines passées ensemble ? Une ribambelle d'enfants

heureux, des animateurs (un peu fatigués mais le cœur gonflé de souvenirs), et des parents qui ont parfois du mal à reconnaître leurs enfants tellement ils ont grandi.

Alors non, il n'y avait pas de valises à faire. Mais il y a eu des bagages de souvenirs à ramener et des valises pleines de fous rires (et de miettes de pique-nique).

RETOUR GLACÉ

Le grand come-back du camion le plus attendu de l'été !



Et là... roulement de tambour... le retour que tout le monde espérait depuis deux ans a enfin eu lieu : le camion de glaces est revenu !

Disparu du paysage depuis deux étés, il a fait une arrivée remarquée lors de la journée Inter secteur, déclenchant une vague de joie. Installé juste dans la cour, il a pu ravir tous les enfants... et les animateurs qui n'ont pas été les derniers à se jeter sur les glaces au nutella.

Un moment parfait pour lancer le grand jeu dans une ambiance festive, les mains et les bouches collantes mais les visages pleins de sourires.





ÉCOLE MATERNELLE MARIE CURIE

UNE FIN D'ANNÉE PROCHE DE LA NATURE POUR L'ÉCOLE MARIE CURIE

UNE JOURNÉE LES MAINS DANS LA TERRE

Plusieurs classes de l'école maternelle ont vécu une expérience artistique et sensorielle hors du commun grâce aux ateliers de poterie céramique animés par l'association Arte Diem. Tout au long de la journée, les enfants ont pu explorer la matière sous toutes ses formes : modelage libre, barbotine, empreintes, et même une immersion pieds nus dans l'argile, pour une connexion directe et ludique avec la terre.

Chaque enfant a également réalisé une petite coupelle à ramener à la maison, une œuvre personnelle qu'ils ont décorée avec soin avant de découvrir les

secrets de l'émaillage. Ces ateliers ont été une véritable aventure créative, riche en découvertes et en émerveillement.

Pour clôturer ce projet en beauté, une fresque collective représentant les quatre saisons a été conçue, chaque classe ayant illustré une saison à sa manière. Cette œuvre collaborative sera prochainement mise en valeur dans la cour de l'école, offrant aux petits artistes un souvenir durable de cette journée inoubliable.

Une belle façon de célébrer l'expression artistique dès le plus jeune âge et de faire entrer un peu de poésie dans le quotidien scolaire.



UNE CLASSE EN IMMERSION SAUVAGE AU PARC DE COURZIEU

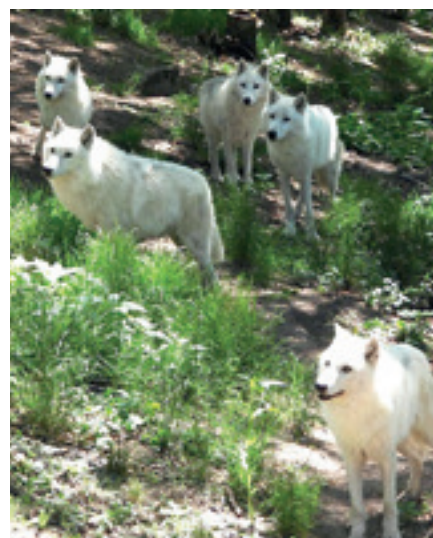
C'est une journée pleine d'émotions et de découvertes qu'a vécue une autre classe de l'école maternelle lors de sa sortie au parc de Courzieu. Niché au cœur des Monts du Lyonnais, ce parc animalier a offert aux enfants une plongée fascinante dans le monde des loups.

Les élèves ont pu observer ces animaux majestueux évoluer dans leur environnement naturel, tout en apprenant à mieux les connaître : leur mode de vie, leur rôle dans l'écosystème, et les légendes qui les entourent. Les animateurs du parc ont su captiver les

enfants avec des explications adaptées, mêlant pédagogie et émerveillement.

Entre les hurlements des loups, les balades en forêt et les jeux sensoriels, cette journée restera gravée dans les mémoires comme une aventure inoubliable, riche en découvertes et en émotions. Une belle façon de sensibiliser les plus jeunes à la nature et à la biodiversité, tout en nourrissant leur curiosité.

Une escapade sauvage qui a fait grandir les petits explorateurs.



UN ÉTÉ EFFICACE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE

Mais que peut-il bien se passer à l'école lorsque tous les enfants sont partis en vacances ? Outre des enseignants qui rangent, qui trient, qui préparent, il y a aussi des travaux qui se mettent en route.

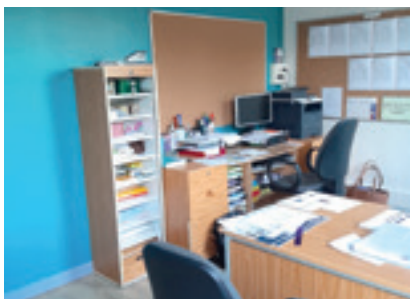
Cet été, ce sont trois salles de classe qui ont été rénovées : les classes de CP de Madame Debard et de Monsieur Vernusse et la classe qui accueillera prochainement des élèves de l'IME du Gier. Les peintures ont été refaites, les plafonds changés, les sols décapés ou remplacés. Le bureau de direction a également eu droit à une rénovation complète, du sol au plafond.

Enfin, des placards de rangement ont été installés dans quelques classes.

En dehors de ces gros travaux, des petits travaux d'entretien ont été réalisés tout au long de l'été.

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour ces travaux, et tout particulièrement le personnel des services techniques qui est toujours à l'écoute de ses besoins. N'oublions pas les jeunes qui ont activement participé aux travaux de peinture tout au long du mois de juillet !

Grâce à l'engagement de chacun, l'école est prête pour accueillir les élèves !



Bureau de la directrice repeint



De nouveaux placards



Classe repeinte



LES COULEURS DU MONDE

12 rue du Pilat - Lorette

Tél : 09 75 24 49 81

accueil@centresocial-lorette.fr

www.centresocial-lorette.fr

Pour suivre notre actualité
vous pouvez consulter notre
site internet



LE CENTRE SOCIAL

LES TEMPS FORTS DE LA SAISON !

- > **Mercredi 8 octobre 2025** après-midi -salle Jean Rostand Lorette.
PRÉVENTION CANCER DU SEIN - OCTOBRE ROSE
en partenariat avec le CCAS, Amarose's, la CPAM et Not'musique.
- > **Dimanche 19 octobre 2025** à 14h30 - MJC de Rive de Gier :
ENTOUR'AGES (pièce de théâtre écrite et jouée par des seniors) - entrée libre.
- > **Mercredi 22 octobre** - salle Jean Rostand Lorette
APRÈS-MIDI LUDIQUE AIDANTS/AIDÉS animée par Lisa Berthon, spécialiste du bien être psychologique, en partenariat avec ABC service, Une parenthèse et les centres sociaux de la Vallée...

ATELIERS POUR LES SENIORS PLANIFIÉS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE !

- **Ateliers mémoire** avec Lisa Berthon, psychologue.
- **Atelier Thé, chocolat ou café'in ?** 1 fois par mois, venez jouer, chanter, conter et passer un moment convivial !
- **Groupe de parole** : parce qu'on a besoin d'échanger et de partager nos joies mais

aussi nos états d'âme.

- **Podcasts à thème seniors** : toute l'année retrouvez les échanges audio de seniors qui partagent leur vécu, leur avis sur la thématique du moment. Vous souhaitez participer ? Faites-vous connaître au centre social.

**DEVENEZ
BÉNÉVOLES !**

PARTICIPEZ À LA VIE DU
CENTRE SOCIAL !



La nouvelle Médiathèque : très lumineuse avec de beaux espaces de rangement

CADRE DE VIE

MÉDIATHÈQUE / LUDOTHÈQUE & RESTAURANT SCOLAIRE

LA FIN DU CHANTIER

Nous voici à l'aube de l'ouverture ! les derniers travaux sont terminés à l'exception de petites finitions qui seront faites ces derniers jours. La médiathèque et la ludothèque sont accessibles aux habitués. De très nombreux visiteurs sont venus découvrir ces équipements..

MÉDIATHÈQUE / LUDOTHÈQUE

Au rez-de-chaussée, espace jeux pour les enfants et bien sûr de nombreux documents et illustrés à découvrir, soit sur place ou à emporter. Des zones de lecture ont été aménagées ainsi qu'une salle dite de « travail » pour ceux qui souhaitent consulter les ouvrages dans une zone plus calme.

RESTAURATION SCOLAIRE

L'espace restauration scolaire « La table des écoliers » sera opérationnel début octobre.

Reportage : Joseph Seguin

Nous pensions l'ouvrir à la rentrée scolaire mais des impératifs nous ont fait reporter la date.

La prise en main du matériel neuf par le personnel le jour de la rentrée scolaire semblait très difficile pour l'encadrement des enfants ; ceux qui fréquentent déjà la médiathèque sont impatients de découvrir le nouvel espace de restauration.

PARKINGS

Les traçages de parking ont été réalisés et les plantations d'espaces vert seront faites cet automne.



La ludothèque



La médiathèque



La partie «self-service»



Le restaurant scolaire



Pour soutenir et accompagner les propriétaires dans leurs projets de ravalement de façades, la ville octroie des aides aux propriétaires avec les conseils gratuits de l'architecte conseil à SOLIHA, Corinne COMTET missionnée par la ville.



Corinne Comtet,
architecte conseil à SOLIHA

Tél : 06 25 65 14 87

corinne.comtet@solih-loire.fr



SOLIHA Loire-Puy de Dôme
2 rue Aristide Briand et de la Paix
42000 SAINT-ETIENNE
Tel : 04 77 43 08 80
renoversonlogement@solih-loire.fr
www.loire.solih-loire.fr

La ville a mis en place un nouveau nuancier consultable en mairie. Des teintes spécifiques ont été définies pour le bâti ancien et ses menuiseries en harmonie avec les matériaux de constructions traditionnels.



Nouveau nuancier

OPÉRATION FAÇADES

DES SUBVENTIONS POUR ACCOMPAGNER LES PROPRIÉTAIRES

La ville de LORETTE poursuit son dispositif d'aide aux travaux de ravalement de façades sur l'ensemble de la commune dans un souci de sauvegarde et de mise en valeur de son patrimoine.

LES SUBVENTIONS DE LA VILLE LES CONDITIONS POUR EN BÉNÉFICIER

Sont concernés les bâtiments à usage d'habitation de plus de 30 ans avec des aides différenciées pour le bâti ancien d'avant 1948 et d'après 1948. Les subventions municipales sont accordées sans condition de ressources.

CONSTRUCTIONS AVANT 1948

- 25% du montant TTC des travaux, dans la limite d'un plafond de 60€ TTC/m² pour les façades et clôtures **visibles** du domaine public.
- 50% du montant TTC des travaux, dans la limite d'un plafond de 60€ TTC/m² pour les façades et clôtures **non visibles** du domaine public.

Subvention plafonnée à 4 000€ pour un pavillon ancien.

CONSTRUCTIONS APRÈS 1948

- 25% du montant TTC des travaux, dans la limite d'un plafond de 45€ TTC/m² pour les façades et clôtures **visibles** et **non visibles** du domaine public.

Subvention plafonnée à 2 800€ pour une maison individuelle.

Subvention totale attribuée par immeuble plafonnée à 2 800€ par logement dans la limite de 18 500€.

LA PROCÉDURE À RESPECTER POUR BÉNÉFICIER DES AIDES

Pour bénéficier d'une subvention façade, prendre contact avec l'architecte conseil Soliha-Loire.

Les travaux ne doivent pas avoir débuté avant l'obtention de l'arrêté de non-opposition à la déclaration préalable de travaux et de la notification de la subvention par la ville.

QUELQUES EXEMPLES DE RÉALISATIONS AVANT / APRÈS

8 rue Albert Camus

Maison individuelle d'après 1945



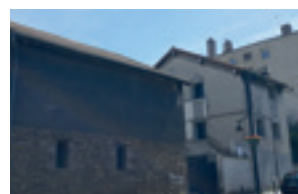
Avant les travaux



Après les travaux

3 Rue Jean Jaures

Immeuble d'avant 1945
Maçonnerie traditionnelle



Avant les travaux



Après les travaux

LES TRAVAUX DES QUARTIERS

Au cours de ce trimestre, les travaux des quartiers ont été d'une importance rare par la qualité et les volumes financiers.

ÎLOT DEBARD

DÉCONSTRUCTION

Un chantier tout aussi spectaculaire que les autres a été la déconstruction de l'îlot Debard.

Très longtemps convoité par la ville pour permettre la recherche d'un puits de mine en plein cœur de ville bloquant le développement économique de cette

partie du cœur de ville. Cette dernière a attendu près de 15 ans avant de pouvoir en faire l'acquisition à l'amiable pour 208 000 euros HT. Le marché de travaux de cette déconstruction a été attribué à l'entreprise TPM de Lorette pour un montant de 80 307 euros HT.

COÛT
DE L'OPÉRATION

80 307€ HT



Après les premiers coups de pelleuse



Triage des matériaux en cours

SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE

TERRITOIRE DE PROXIMITÉ

Prévu dans le programme des travaux annuels, la rue Jules Ferry, située entre l'impasse Delay et la rue du Docteur Laënnec a vu son revêtement changé pour 60 000 euros HT.

COÛT
DE L'OPÉRATION

60 000€ HT



Reportage photographique Gilles Raia

LES BERGES DU GIER

LA VILLE ET L'ÉTAT INVESTISSENT !

Suite à la crue du Gier et du Dorlay du 17 octobre 2024, le Préfet a ordonné une expertise pour évaluer l'importance des dégâts. La ville a donc entrepris de gros travaux de confortement de la rivière.

Avant de lancer la réalisation de ce gros chantier, nous avons dû attendre le « porter à connaissance » du service Rivière de la Direction Départementale des Territoires.

Suite à cette crue, notre commune a été classée en catastrophe naturelle. Par contre nous n'avons aucune idée sur le montant qui sera pris en charge. D'ores et déjà nous pouvons remercier

Saint-Etienne Métropole qui nous apportera un soutien de 36 499,53 € NET.

C'est l'entreprise Montagnier de Pélussin (42) qui a obtenu le marché de la ville pour un montant de 99 000 € TTC.



Chaque bloc de 500 kg est trié par le godet de la pelleuse



Le bloc de roche sera habilement bâti par le pelleteur.



Vue de l'enrochement en cours de montage



Vue de l'enrochement terminé

RÉFECTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT DE L'A47

Il faut savoir qu'à Lorette, les murs de soutènement de l'autoroute A47 sont les anciens murs du Canal de Zacharie. De plus, sur un linéaire de près de 600 mètres, l'autoroute n'avait pas une voie de sécurité à un gabarit satisfaisant. La circulation dense ne pouvait qu'entraîner une fragilisation de ces murs en pierre qu'il devenait urgent de renforcer.

Un impressionnant chantier s'est donc ouvert sur la rive gauche du Gier, à l'opposé du chantier de notre ville.

L'Etat a mis les moyens humains et financiers. C'est l'entreprise Eiffage qui a eu le marché.

Les travaux consistent à araser le mur de soutènement pour lui couler en tête des éléments préfabriqués de la largeur de la voie d'arrêt d'urgence. Le mur a été clouté dans les terres de soubassement et un parement par béton projeté a été réalisé sur le mur pour finir de le solidifier. Sur 100 mètres avant la passerelle Zacharie un enrochement bétonné a été réalisé.



Vue du chantier



Renforcement des murs par projection de béton.

INVITATION

SAMEDI 25 OCTOBRE

À 10H

INAUGURATION

de la MÉDIATHÈQUE / LUDOTHÈQUE
et du RESTAURANT SCOLAIRE

Voie Jean Mugniery - Lorette

10 H : VISITE DES LOCAUX

11 H : VERRE DE L'AMITIÉ OFFERT PAR LA VILLE À LA SALLE JEAN ROSTAND

En présence du Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire et autres personnalités.



Tél : 06 58 50 13 89

e-mail : notmusique@gmail.com

3, impasse du clos d'Ambly

42420 LORETTE

**DIMANCHE 7
DÉCEMBRE 2025**

À 14H - SALLE JEAN ROSTAND

Voie Jean MUGNIERY

CONCERT VARIÉTÉ AVEC GÉRARD M.

**DES ANNÉES 60 AUX ANNÉES 90,
SE SOUVENIR, DÉCOUVRIR OU REDÉCOUVRIR...**

Libre participation au bénéfice de Not'Musique. La participation financière peut être versée dans les urnes, avant ou après le spectacle.

Réservation par mail ou téléphone impérative en indiquant votre nom et le nombre de places souhaitées.

**CONCERT
GRATUIT
RÉSERVATION
OBLIGATOIRE**



MÉDIATHÈQUE & LUDOTHÈQUE YVES DUTEIL

- 7 rue Jean Moulin - 42420 Lorette
- Tél : 04 77 73 67 44
- e-mail : mediatheque@ville-lorette.fr

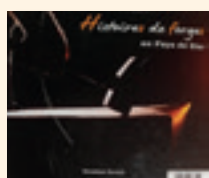


NOUVEAUX HORAIRES

Mardi / jeudi / vendredi
10h30 - 12h et 16h-18h

Mercredi
10h-12h et 14h-18h

Samedi
8h30 - 12h



**VENDREDI 10
OCTOBRE**
À 18 H

Mme Véronique Durand, autrice du livre « Histoires de forges en Pays de Gier » inaugurera la première rencontre-conférence avec les lecteurs dans la nouvelle salle Jean Moulin.

LA MÉDIATHÈQUE / LUDOTHÈQUE - YVES DUTEIL

RÉINTÈGRE DES LOCAUX PLUS SPACIEUX ET ENTIÈREMENT RÉNOVÉS

La médiathèque / ludothèque entièrement rénovée et agrandie s'est métamorphosée ! Elle vous propose un large choix de documents pour tous les âges : livres (fiction et documentaires), revues et presse quotidienne, bandes dessinées, mangas, ressources numériques mais aussi plus de 1 900 jeux et jouets.

DES LOCAUX SPACIEUX

Vous trouverez à votre disposition : des tables de travail, un espace de lecture, l'accès au catalogue de la médiathèque ainsi qu'à celui de la Médiathèque Numérique de la Loire.

Le rez-de-chaussée (ludothèque) et l'étage (bibliothèque) de cette nouvelle structure reliés par un escalier intérieur

et un ascenseur ont été entièrement repensés afin d'accueillir dans des espaces mieux partagés, lecteurs de tout âge, usagers réguliers ou occasionnels, venus pour travailler, consulter des ouvrages ou seulement passer un agréable moment à flâner dans les différents rayons.

MERCI !

Un très grand merci à toutes les personnes qui ont aidé au déménagement de la médiathèque et de la ludothèque en juillet : Anne-Laure, Cherine, Cyril, Henri, Janine, José, Josiane, Laurent, Maud, Mireille, Monique et Névahé.

NOUVEAUX HORAIRES

La ludothèque est désormais ouverte aux mêmes horaires que la médiathèque (et le mercredi à 10h au lieu de 10h30).

Voir les horaires ci-contre.



Fête des
Lumières

ANIMATIONS
GRATUITES !

LUNDI 8 DÉCEMBRE

De 16h30 à 20h30

PLACE DU III^e MILLÉNAIRE



EN PARTENARIAT AVEC LES COMMERÇANTS DE PROXIMITÉ

POUR COMPENSER LA GRATUITÉ DES ATTRACTIONS ORGANISÉES PAR LA VILLE, nous appelons à votre générosité pour remplacer le ticket à 1€ par un don au profit de l'association «DON DU SANG». Des urnes seront mises à votre disposition au stand de la Mairie et au stand de l'amicale DON DU SANG.

Merci pour votre participation !



SERVICE CULTUREL - Mairie de Lorette - Place du III^e Millénaire - 06 73 86 78 03
e-mail : saison.culturelle@ville-lorette.fr

SAISON CULTURELLE 2025/2026



SALLE L'ÉCLUSE

30, rue Adèle Bourdon à LORETTE

SAMEDI 4 OCTOBRE 2025 - 20H30



THÉÂTRE

HUIT FEMMES
THÉÂTRE DES LOGES

Année 60... On se prépare à fêter Noël à la campagne, dans une demeure bourgeoise coupée du monde par une tempête de neige. Mais à l'étage, le maître de maison est retrouvé mort dans son lit, assassiné un couteau planté dans

le dos... Autour de lui, huit femmes... Et fatalement la meurtrière est l'une d'entre elles, chacune avec un mobile et un secret jalousement gardé. Elles s'entredéchirent dans un déballage de répliques assassines et de règlement de compte. Mais qui est la meurtrière ?

SAMEDI 11 OCTOBRE 2025 - 20H30



FESTIVAL DE L'HUMOUR

ANTOINE DONNEAUX
IMITATEUR MAIS PAS QUE !

De l'imitation, au chant, à l'humour. On parle de plus en plus de l'humour Belge en France... Nul doute que nos voisins ont su imposer sur scène leur humour, distingué, surréaliste, irrévérencieux et leur autodérision. Antoine Donneaux

n'échappe pas à la règle, il est le fruit de cette nouvelle vague *made in Belgium*. Depuis son plus jeune âge, il fait rire ses copains en classe. Chaque année, il joue dans le cabaret de sa ville natale. Il chante aussi et cultive un talent d'imitation ! Son inspiration, il la cherche chez Laurent Gerra. Il y raconte sa vie, il évoque des souvenirs mais aussi des sujets de société, d'actualité qui le touchent comme par exemple l'influence de la publicité. Il transforme ses cordes vocales comme possédées par un autre, ou parfois même une autre, et laisse des personnages bien connus se glisser dans ses chroniques absurdes et ses petites tranches de vie palpitante.

SAMEDI 22 NOV. 2025 - 20H30



FESTIVAL DE L'HUMOUR

GIGI
VOUS DÉCAPE LA
TIGNASSE
GHYSLAINE LESEPT

Gigi propose son nouveau «seul en scène». Après *Le magasin d'olives* et *Noces de rouille*, Gigi a décidé d'ouvrir un salon de coiffure ! Jusque là tout va bien,

sauf qu'elle n'est pas coiffeuse... Gigi va devoir explorer toutes les solutions pour se former sur le tas... et le tas ce sont ses clients. Entre ses premiers pas (hésitants) sur Internet où elle espère trouver de précieux conseils, le soin miracle que lui a concocté son mari Jeannot, et beaucoup d'autres péripéties, on peut craindre le pire ! Tout y passe et personne n'est épargné, pas même les politiques qu'elle défrise à sa manière ! Fixez bien les chignons et laquez-vous la tignasse avant de venir, ça va décoiffer !

PS : Les chauves sont également les bienvenus et pourront bénéficier d'un lustrage gratuit !

SAMEDI 29 NOV. 2025 - 20H30



FESTIVAL DE L'HUMOUR

LES CABOTINES

VALÉRIE BÈGUE - STEEVY BOULAY - ELISA SERVIER
CHRISTIAN CHARMETANT - DANIEL-JEAN COLLREDO
CATHERINE VRANKEN

Quelle époque ! Nous sommes au début du XIX^e siècle, Napoléon vient d'être nommé empereur des Français !

La grande comédienne, M^{lle} George, protégée de Napoléon, triomphe chaque soir sur la scène de la Comédie-Française. Mais c'est sans compter la jalousie de sa rivale, soutenue par Joséphine, M^{lle} Duchesnois. C'est sur ce fond tragi-comédie que se situe l'action de « Les Cabotines ». Nous voilà plongés dans la loge de M^{lle} George, les courtisans se succèdent, Talleyrand, ministre des affaires étrangères intrigue, François-Joseph Talma comédien préféré de Napoléon excelle et M^{lle} Duchesnois se déchaîne. Jusqu'à ce qu'une jeune première M^{lle} Mars, vienne bouleverser tout ce parfait édifice... L'atmosphère de cette époque est parfaitement respectée, les dialogues sont jubilatoires, les bons mots se succèdent et les scènes s'enchaînent à un rythme fou.

BILLETTERIE

MAIRIE DE LORETTE - Place du III^e Millénaire - 04 77 73 30 44

PERMANENCES : les jeudis de 13h30 à 16h30

Pour les Lorettois, afin de pouvoir bénéficier du tarif réduit, merci de fournir une carte d'identité et un justificatif de domicile

Abonnez-vous !

Les Rendez-vous Cinéma à Lorette

Nous appelons à votre générosité pour remplacer le ticket d'entrée par un don pour la saison culturelle contre un reçu, dans les urnes mises à votre disposition à l'entrée de la salle. **Merci pour votre participation.**

VENDREDI 17 OCTOBRE À 20H

SALLE JEAN ROSTAND

Ouverture des portes à 19h

CEUX QUI NOUS NOURRISENT

Film documentaire de Guillaume Descave - durée 1h50

Ce film donne la parole à plus d'une cinquantaine de témoins qui représentent 26 exploitations agricoles réparties dans le département de la Loire.

En allant à la rencontre de ces « professionnels nourriciers », on découvre toute la diversité du métier et l'éventail des productions : lait, viande, fromages, céréales, légumes, fruits, miel, vin...

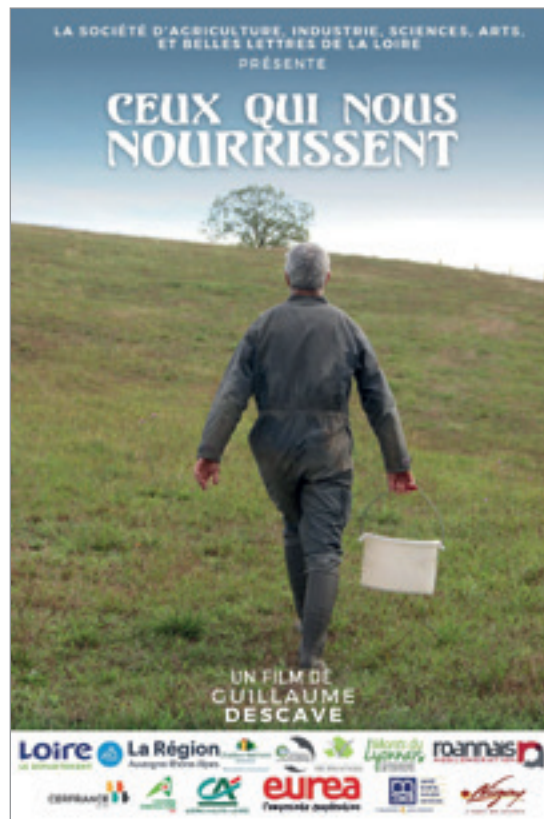
A l'écran, les témoins expliquent techniquement leur métier et présentent comment leurs vies personnelles et professionnelles s'imbriquent. Guillaume Descave reprend sa façon de travailler avec des témoins face caméra et grâce au montage de découvrir leur travail.

« Aujourd'hui, tout le monde parle d'agriculture, mais on connaît finalement peu ceux qui font ce métier. D'où la volonté de refléter le plus fidèlement possible ce qu'ils vivent, de manière assez brute, sans voix off, juste en écoutant leurs voix », explique le réalisateur.

22H : DÉBAT

23H : VERRE DE L'AMITIÉ

**DON À
L'ENTRÉE**
POUR LA SAISON
CULTURELLE



MERCREDI 29 OCTOBRE 2025

À 14H30

SALLE JEAN ROSTAND

Ouverture des portes à 13h30

MATILDA

de Danny DEVITO - durée 1h38



Rien ne rapproche Matilda de ses parents : eux sont d'affreux personnages, bêtes et méchants; elle est une petite fille éveillée, curieuse et intelligente. A l'âge de six ans, elle est enfin envoyée à l'école. Là, elle découvre une

institutrice qui lui donne l'attention qu'elle n'a pas chez elle. Mais la directrice de l'établissement est en revanche beaucoup plus stricte et terrorise les enfants. Matilda découvre alors qu'elle a des pouvoirs mystérieux dont elle se servira pour changer sa vie...

**DON À
L'ENTRÉE**
POUR LA SAISON
CULTURELLE

MERCREDI 10 DÉCEMBRE

À 14H30

SALLE JEAN ROSTAND

Ouverture des portes à 13h30

LE PÔLE EXPRESS

de Robert Zemekis - durée 1h39



**DON À
L'ENTRÉE**
POUR LA SAISON
CULTURELLE

Un jeune garçon qui se met à douter de l'existence du père Noël monte dans un train mystérieux en partance pour le pôle Nord. A mesure que le Pôle Express s'enfonce dans des contrées enchantées, l'aventure est au rendez-vous et les jeunes passagers prennent conscience de l'étendue de leurs dons.



- Mail : upt-valdegier@orange.fr
- Site Internet : www.upt-valdegier.fr
- Renseignements au 06 62 46 26 50 – 06 83 59 36 69



Annecy - la vieille ville

➤ Les adhésions sont prises les jours de conférence (13h30 du 25 sept au 4 nov)

➤ Pour les nouveaux adhérents, fournir 2 photos d'identité (inscrire nom et prénom au verso des photos)

➤ Cotisation annuelle : **25 €** (par chèque)

Les sorties et visites ne sont pas incluses dans ce tarif

➤ Droit d'entrée pour une conférence :

- non-adhérent UPT : **5 €**

- adhérent d'une autre antenne : **3 €**

CONFÉRENCES ET SORTIES

SAISON 2025-2026

OCTOBRE

JEUDI 2	SPJ	MONTLUC : La prison militaire et Mémorial national <i>par Jacky Nardoux</i>
SAMEDI 11		<i>Sortie journée : Visite des anciennes prisons</i>
MARDI 14	GC	La phylogénie, comment reconstruire l'arbre du vivant ? <i>par Gilles Escarguel</i>

NOVEMBRE

LUNDI 3	L'H	Copier les classiques : inspiration ou plagiat ? <i>par Jean-Marie Gardette</i>
JEUDI 13	CE	Le cimetière du Crêt de Roch <i>par Muriel Demirtjis</i>
JEUDI 20		<i>Sortie 1/2 journée : Visite du cimetière du Crêt de Roc (Covoit)</i>
MARDI 25	SM	La qualité de l'air intérieur, un enjeu de santé publique <i>par Marie-Anne Menoud</i>

DÉCEMBRE

JEUDI 4	L'H	Romy Schneider <i>par Fabrice Calzетtoni</i>
JEUDI 11	GC	L'entreprise Marrel et la sidérurgie de la Loire <i>par Rolland FOURNEL</i>
JEUDI 18	SM	A la rencontre des oiseaux du Pilat <i>par Joël Vial</i>

JANVIER 2025

MARDI 6	L'H	La cinquième république <i>par Raphaël Porteilla</i>
JEUDI 15	GC	Les nano particules, outils bénéfiques ou dangereux ? <i>par Dominique Le Guellec</i>
MARDI 27	GC	Le modernisme Catalan: ANTONI GAUDI <i>par Thomas Leveugle</i>

FÉVRIER

JEUDI 5	SPJ	Géopolitique mondiale (1945-2025), un enjeu planétaire <i>par Christian Daudel</i>
MARDI 24	CE	Enormité et Douceur : lire George Sand aujourd'hui <i>par Bruno Roche</i>

MARS

MARDI 3	GC	Qui dort dîne <i>par Lytissia Mouhli-Gasmi</i>
MARDI 10	GC	La Loire est-elle le dernier fleuve sauvage d'Europe ? <i>par Pierre Crayssac</i>
JEUDI 19	L'H	Austérité, passions, couleurs ou contrastes ibériques <i>par P. Favre-Tissot Bonvoisin</i>
JEUDI 26		<i>Sortie journée : Cluny - Abbaye et vieille ville</i>

AVRIL

JEUDI 2	L'H	Produits chimiques, quels sont les risques sanitaires ? <i>par Jean Pierre Poyet</i>
JEUDI 30	L'H	Sarah Bernhardt : comédienne, muse et femme fatale <i>par Cyril Deves</i>

MAI

JEUDI 7	SPJ	Qu'est-ce qu'une société juste? <i>par Philippe Foray</i>
MARDI 12		<i>Sortie journée : Ecole du vent et domaine des marmottes</i>
MARDI 19	L'H	La bêtise et l'intelligence : un combat pour l'éternité <i>par Yves Pedrono</i>

LES SALLES

- **ST-PAUL EN JAREZ (SPJ)**
Maison du temps libre
- **LA GRAND'CROIX (GC)**
L'Étoile
- **L'HORME (L'H)**
Salle de la Buire
- **ST MARTIN LA PLAINE (SM)**
La gare
- **CELLIEU (CE)**
Salle Georges Brassens



STUDIO CORPS & JAZZ

4 ter rue du stade - 42420 Lorette - 04 77 79 17 67 - www.studiocorpsjazz.fr - [Facebook](https://www.facebook.com/StudioCorpsJazz) @StudioCorpsJazz - [Instagram](https://www.instagram.com/StudioCorpsJazz)

C'EST LA RENTRÉE AU STUDIO CORPS & JAZZ !

La saison 2024-25 s'est terminée le 28 juin dernier avec notre spectacle "Akhénaton, le pharaon hérétique" racontant l'histoire du célèbre pharaon et de son épouse Néfertiti. Le public ravi a pu apprécier les chorégraphies de nos danseurs préparées par les différents professeurs du studio. Un spectacle où se mélangeait danse modern'jazz, classique, ragga et girly.

Pour cette nouvelle saison, de nouveaux professeurs nous ont rejoints pour enrichir le planning. Au programme

toujours danse modern'jazz et classique mais aussi hip-hop et street dance all styles en nouveauté.

Côté bien-être, des cours de yoga et stretching vous sont proposés. Sans oublier les ateliers parents/enfants mensuels pour les tout petits dès 18 mois et les différents stages (cirque, danse africaine...)

Il est encore temps de s'inscrire ou de venir tester nos cours. Plus d'infos sur notre site www.studiocorpsjazz.fr ou au 06.08.66.93.46



N'hésitez pas à nous suivre sur nos réseaux (FB, Instagram) pour recevoir nos actualités"



TENNIS - CLUB DE LORETTE

57 rue du Pilat - Complexe sportif Pierre Mendès France - 42 420 Lorette
Tél : 06 20 08 12 94 e-mail : tclorette@laposte.net [Facebook](https://www.facebook.com/tennisclublorette) tennisclublorette



LE TENNIS EN BREF

RETOUR SUR LA FIN DE SAISON 2024-2025

TOURNOI DE PRINTEMPS-ÉTÉ

145 personnes (dont 30 femmes) et 15 paires de double mixte (nouvelle épreuve) se sont inscrites au tournoi annuel du club (26 mai - 22 juin), un record !

Dans le tableau dames, Julie DELMAS (15/4 - Tennis Squash Padel Saint-Chamond) l'emporte face à Ilona RONCO (15/3 - TC Rive-de-Gier), et dans le tableau messieurs, Alban POUR (5/6 - Tennis Squash Padel Saint-Chamond) bat Jérémy HEMAIN (15 - TC Brignais-Chaponost).

En double mixte, le duo du TC Dorlay, Julie BRUN (15/5) - Rémi LAMOTTE (15/1) a été couronné face à Ilona RONCO (15/3 - TC Rive-de-Gier) associée à Flavien JOSEPH (15/2 - Tennis Squash Padel Saint-Chamond).

En consolante, les vainqueurs sont Stéphanie COGNET (30/1 - Tennis Squash Padel Saint-Chamond), Alexandre BEAUDET (30/2 - TC Rive-de-Gier), ainsi

que le binôme lorettois Allyson POUSSET (30/4) - Grégory MILAN (15/5).

Un grand merci à tous les bénévoles pour l'organisation du tournoi, les membres du bureau, ainsi qu'à notre juge-arbitre, Claudie GERPHAGNON, pour sa patience et son professionnalisme.

TENNIS EN FAMILLE

Le 22 juin, une dizaine de familles (enfants et parents adhérents du club) ont participé à des parcours de motricité, ateliers tennis et autres, dans une ambiance conviviale. La matinée s'est terminée sur un barbecue avant les finales du tournoi.

RENTRÉE 2025-2026

TOURNOI INTERNE

Pour bien démarrer la saison, le club a proposé un tournoi interne de doubles le dimanche 21 septembre.

INSCRIPTIONS ET COURS

Les permanences ont eu lieu au club et lors du forum des associations début septembre.

Une séance d'essai a également été proposée pour visualiser le niveau des nouveaux adhérents, afin de constituer les groupes.

Les cours ont débuté la semaine du 22 septembre au Complexe sportif, à l'Ecluse, et sur les terrains extérieurs, avec les enseignants Annie, Lisa et Alexandre.



À VENIR

• CHAMPIONNAT DE LA LOIRE SENIOR ET SENIORS +

A partir de mi-septembre

• ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Samedi 3 octobre 2024

• INTERCLUB SENIORS +

De début octobre à mi-novembre

• ARBRE DE NOËL

Du 10 au 17 décembre



ARABESQUE

Tél : 06 36 76 63 28 - site : www.danseclassique-arabesque.jimdo.com

Association Arabesque-Danse Classique

AU COMMENCEMENT ÉTAIT LE RYTHME... (SUITE)

Au XV^e siècle, les rois et les princes ont un goût très vif pour ce divertissement et paraissent dans les ballets.

Pour ARABESQUE, la saison 2025/2026 a commencé et promet d'être aussi riche que la saison 2024/2025, clôturée par le gala de fin d'année du 28 juin.

Les petits rats de l'école ont pu interpréter le célèbre ballet "Casse-Noisette" de Tchaïkovski sur deux représentations, et ont transporté les spectateurs par la magie féerique de ce conte.

Cette année le thème ne sera pas dévoilé tout de suite, mais les élèves sont toujours aussi motivées. Les cours restent

inchangés et se déroulent toujours au complexe sportif Pierre Mendès France.

- **Débutantes** : un cours le mercredi
- **Elémentaires** : cours mercredi et samedi
- **Adultes et confirmées** : mardi, mercredi et samedi
- **Cours de barre à terre** : samedi.

Il est toujours possible de participer à une séance découverte, renseignements auprès du professeur, tel : 06 17 33 25 39.



K.C.L. KARATÉ CLUB LORETTOIS

Dojo de l'Ecluse - 30 rue Adèle Bourdon - 42420 LORETTE - e-mail : kclorette@yahoo.fr - www.kcl.kalisport.com

Sébastien : 06 03 16 00 05 - Hamid 06 87 51 40 31 - Julien : 07 50 31 74 56 - @KarateClubLorette @kc.lorette

100 % DE RÉUSSITE POUR NOS ADOLESCENTS !

6 NOUVELLES CEINTURES NOIRES !

Le 22 juin dernier, un professeur du Karaté Club Lorettois a obtenu la ceinture noire 3^eDAN lors de l'examen organisé par le Comité Départemental de la Loire de Karaté. Félicitations à Sébastien, qui a relevé ce défi avec succès ! Arrivé au KCL en 2007, il entame aujourd'hui sa 19^e saison au sein du club, confirmant ainsi son engagement et son expertise. Titulaire du diplôme d'Instructeur Fédéral, il assure également la fonction de coach lors des compétitions territoriales et nationales.

Mais ce n'est pas tout : cinq jeunes pratiquants ont eux aussi franchi une étape importante en décrochant leur ceinture noire 1^{er} DAN. Ayant commencé le karaté à l'école primaire, nous les avons vus grandir et s'épanouir à nos côtés.

Félicitations à Méline, Noham, Yanni, Massil et Ibrahim, qui se sont distingués

par leur sérieux, leur détermination et leur précision lors de l'examen.

SAISON 2025-2026

Les cours ont repris depuis le jeudi 5 septembre au Dojo de l'Ecluse. Nos compétiteurs ont lancé la saison par un stage intensif de trois jours en petit groupe, encadrés par deux membres de l'équipe de France, dont un champion du monde, plusieurs fois titré en Europe et en France. L'expérience et

les enseignements tirés de ces stages viennent enrichir la pratique de tous nos élèves, qu'ils soient compétiteurs ou non.

Nous avons la chance de disposer d'un dojo de qualité, propice à un entraînement convivial et motivant. Les cours sont ouverts à tous, dès la moyenne section de maternelle et sans limite d'âge. Il est encore possible d'effectuer un cours d'essai : contactez-nous pour connaître les places disponibles et venir découvrir le karaté au Dojo de l'Ecluse !

PLANNING DES ACTIVITÉS POUR LA SAISON 2025-2026

ACTIVITÉ	PUBLIC	JOUR	HORAIRES
BABY-KARATÉ	Enfants (4 à 6 ans)	MARDI	17h15 - 18h
KARATÉ KIDS	Enfants (7 à 11 ans)	MARDI / JEUDI	18h - 19h
KARATÉ ADULTES	Ado - Adultes (à partir de 12 ans)	MARDI / JEUDI	19h - 20h30
KARATÉ- SELF DÉFENSE	Ado - Adultes (à partir de 12 ans)	MARDI	19h - 20h30

ALLIANCE POUR LORETTE

PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

NOUVELLE CHARTE POUR LA PÉRIODE 2026 - 2041

Créé en 1974, le Parc naturel régional du Pilat a fêté, l'an dernier, ses 50 ans.

Le Parc naturel régional du Pilat est un outil d'aménagement du territoire pour des espaces ruraux habités, riches en patrimoines naturels, culturels et paysagers.

Aujourd'hui, le Parc Naturel régional du Pilat s'est engagé dans la révision de sa charte.

Cette charte est un projet de territoire, co-construit entre les collectivités, l'Etat, et les différents acteurs du territoire (habitants, entreprises, associations...). Elle permettra le maintien du classement de ce territoire, en tant que parc naturel régional, attribué par l'Etat, et entériné par décret ministériel, pour une durée de 15 ans.

Cette nouvelle charte permettra d'élargir le territoire à de nouvelles communes. Il représentera : 75 communes, 18 villes-portes, 4 départements (Loire, Rhône, Haute-Loire et Ardèche), 81 370 habitants et 1 060 Km².

Le but de cette charte est que les collectivités du territoire adoptent une stratégie commune. Cette stratégie se structure autour de 5 orientations majeures, chacune regroupant des mesures et des dispositions spécifiques.

Présentées au Conseil Municipal de Lorette du 2 septembre 2025, par le Président du Parc, Monsieur Charles XILLIOX, accompagné de la Directrice du Parc, Madame Sandrine GARDET et de la Responsable de communication, Madame Florence COSTE, ces orientations sont les suivantes :

- **Orientation 1** : Renforcer le sentiment d'appartenance et l'implication de tous dans le projet de territoire ;
- **Orientation 2** : Accroître la qualité écologique et paysagère du territoire ;
- **Orientation 3** : Développer une économie qui intègre les défis écologiques et sociaux ;
- **Orientation 4** : Garantir l'habitabilité du territoire ;
- **Orientation 5** : Tendre vers plus de sobriété et de résilience.

Le Parc naturel régional du Pilat, véritable poumon vert de notre région, est situé à deux pas de notre commune. Il est accessible à pied, en vélo, en voiture.... La commune de Lorette, est adhérente au Parc naturel du Pilat, depuis 1980, en tant que ville-porte. Elle participe au budget et est représentée au Comité Syndical, par un membre du Conseil Municipal Délégué. A partir du mois de novembre 2025, le Conseil Municipal de Lorette sera appelé à approuver la révision de la charte pour la période 2026 – 2041. Il s'agira pour notre commune d'une démonstration forte de notre attachement à la nature et à la protection de l'environnement.

Si vous souhaitez plus d'informations sur cette nouvelle charte et ce projet, je vous invite à vous rendre sur le site : parc-naturel-pilat.fr/thematique/destination-2041/

Pour le groupe Alliance pour Lorette, Francesco LETO

LIBRES D'AGIR POUR LORETTE

**NON
COMMUNIQUÉ**

**NON
COMMUNIQUÉ**

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE DE LORETTE

Place du III^e Millénaire
42420 LORETTE

Tél : **04 77 73 30 44**

HORAIRE D'OUVERTURE
du lundi au vendredi
de 8h à 12h
et de 13h30 à 17h30

***FERMÉE LE MARDI
APRÈS-MIDI**



SERVICE MUNICIPAL ENFANCE

■ **RELAIS PETITE ENFANCE**
87, rue Jean Jaurès
Tél : **04 77 73 94 72**

■ **PÔLE JEUNESSE / CENTRE
DE LOISIRS / RAMASSAGE
SCOLAIRE / CANTINE**
Rue Jules Ferry
Tél : **04 77 73 59 65**



MÉDIATHÈQUE

■ **YVES DUTEIL**
7, rue Jean Moulin
Tél : **04 77 73 67 44**



SALLES MUNICIPALES

■ **L'ÉCLUSE**
Rue Notre Dame
Tél : **04 77 73 19 86**

■ **SALLE JEAN ROSTAND**
Voie Jean Mugniery
Tél : **04 77 73 30 44**



STADE /COMPLEXES

■ **STADE DU DORLAY**
Tél : **04 77 73 03 62**

■ **PIERRE-MENDÈS FRANCE**
Tél : **04 77 73 18 70**

■ **BAIGNADE NATURELLE DE
LORETTE**
(hors période estivale)
Tél : **04 77 73 30 44**



SERVICE DES EAUX

■ **OELIE**
Tél : **04 77 42 23 75**
· du lundi au vendredi de 8h à 19h
· Samedi : 8h à 13h
ou
URGENCES 7J/7 - dépannage
Tél : **04 77 42 36 76**

DIVERS

■ **A.D.I.L. - AGENCE
DÉPARTEMENTALE
D'INFORMATION SUR LE
LOGEMENT**
Saint-Etienne
Tél : **04 77 95 13 32**

■ **PÔLE EMPLOI**
1A, cours Gambetta
Rive de Gier
Tél : **3949**

■ **LA POSTE**
Tél : **3631**

■ **SERVICE PUBLIC**
Tél : **3939**



DÉCHÈTERIE DE LORETTE

Rue Adèle Bourdon
Tél : **0 800 882 735**

■ **HORAIRE D'ÉTÉ**
DU 1^{er} AVRIL AU 31 OCTOBRE
· Lundi au vendredi : 9h30 à 12h / 14h à 18h30
· Samedi : 9h30 à 18h30
· Dimanche et jours fériés : FERMÉ

■ **HORAIRE D'HIVER**
DU 1^{er} NOVEMBRE AU 31 MARS
· Ferme à 17h30 au lieu de 18h30

DÉCHÈTERIES EXTÉRIEURES

■ **SAINT-CHAMOND**
Tél : **0 800 882 735**

■ **TARTARAS**
Tél : **0 800 882 735**



POLICE / GENDARMERIE

■ **POLICE MUNICIPALE**
Tél : **06 83 82 02 18**
PERM. : lundi de 10h à 12h

■ **COMMISSARIAT
DE SAINT-CHAMOND**
Tél : **04 27 40 21 21**



URGENCES

■ **SAMU 15**

■ **POMPIERS 18**

■ **POLICE SECOURS 17**

■ **APPEL D'URGENCE
EUROPÉEN 112**

■ **ALERTE ATTENTAT
ou ALERTE ENLÈVEMENT 197**



PERMANENCES EN MAIRIE DE LORETTE (SUR RDV)

■ **MISSION LOCALE**
PERM. : mardi de 9h à 12h

■ **A.T.M.P. - ASSOCIATION
DES TITULAIRES MAJEURS
PROTÉGÉS**

PERM. : mardi de 15h30 à 16h30
// Un mardi par mois

■ **ENTRAIDE SERVICE DES
TUTELLES / ENTRAIDE SOCIALE**
PERM. : jeudi de 9h à 12h
// Un jeudi par mois



PERMANENCES EXTÉRIEURES

■ **ASSISTANTE SOCIALE**
Rue Rivoire Villemagne
42420 Lorette
Tél : **04 77 73 38 80**
ou **04 77 83 01 30**
PERM. : mardi et jeudi matin
// sur rendez-vous

■ **P.M.I.**
Rue Rivoire Villemagne
42420 Lorette
Tél : **04 77 73 23 54**
Tél pour RDV : **04 77 83 01 30**
PERM. : 2^e et 4^e mardi de 14h à 17h

■ **CONCILIATEUR DE JUSTICE**
Mairie de la Grand Croix
PERM. : 2^e et 4^e mercredi du mois
de 14h à 16h

CRÈCHES

■ **COLINE ET COLAS**
3, rue Jean-Claude Delay
Tél : **04 77 73 67 08**

■ **MICRO-CRÈCHE BABYNOUS**
28, rue Eugène Brosse
Tél : **04 77 73 07 62**

■ **MICRO-CRÈCHE LES P'TITS
PAPOUS**
3, lot. des 4 chemins
Tél : **04 77 51 87 43**



LES ÉCOLES

■ **ÉCOLE MATERNELLE
MARIE CURIE**
2, rue Fleury Thévenet
Tél : **04 77 73 27 07**

■ **ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
JEAN DE LA FONTAINE**
Place H. Bonnassières
Tél : **04 77 73 20 85**

■ **ÉCOLE PRIVÉE
NOTRE DAME DE LORETTE**
1, place Neyrand Thiollière
Tél : **04 77 73 27 16**



E.H.P.A.D.

■ **RÉSIDENCE LES RIVES D'OR**
1, rue Rivoire Villemagne
Tél : **04 77 20 01 28**



À VOS AGENDAS

OCTOBRE

SAMEDI 4	8 FEMMES - THÉÂTRE DES LOGES	//	20h30	Salle l'Ecluse	Festival de l'humour
MARDI 7	SEMAINE BLEUE - NOT'MUSIQUE	//	14h	Salle Jean Rostand	C.C.A.S.
SAMEDI 11	ANTOINE DONNEAUX	//	20h30	Salle l'Ecluse	Festival de l'humour
 VENDREDI 17	CINÉMA - CEUX QUI NOUS NOURRISSENT	//	20h	Salle Jean Rostand	Service animation
SAMEDI 25	INAUGURATION MÉDIATHÈQUE-LUDOTHÈQUE ET RESTAURANT SCOLAIRE	//	10h	Médiathèque	
MERCREDI 29	CINÉMA - MATILDA	//	14h30	Salle Jean Rostand	Service animation

NOVEMBRE

DIMANCHE 9	COMMÉMORATIONS DU 11 NOVEMBRE	//	10h	Place H. Bonnassières	
SAMEDI 22	GIGI VOUS DÉCAPE LA TIGNASSE	//	20h30	Salle l'Ecluse	Festival de l'humour
SAMEDI 29	LES CABOTINES	//	10h	Salle l'Ecluse	Festival de l'humour

DÉCEMBRE

DIMANCHE 7	CONCERT VARIÉTÉS	//	14h	Salle Jean Rostand	Not' musique
LUNDI 8	FÊTE DES LUMIÈRES	//	18h	Place du III ^e Millénaire	
MERCREDI 10	CINÉMA - LE PÔLE EXPRESS	//	14h30	Salle Jean Rostand	Service animation
JEUDI 18	GOÛTER SPECTACLE	//	14h	Salle l'Ecluse	C.C.A.S.
DIMANCHE 21	REPAS DANSANT	//	12h	Salle l'Ecluse	C.C.A.S.

JANVIER

LUNDI 5	LES VŒUX DE M. LE MAIRE	//	19h	Salle J. Rostand	
----------------	-------------------------	----	-----	------------------	--

Lorette, ville d'avenir et de traditions

ASSOCIATIONS // MERCI DE TRANSMETTRE VOTRE ARTICLE AVANT LE 1^{ER} DÉCEMBRE 2025 // kiosque@ville-lorette.fr

LE KIOSQUE